Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Janvier 2000
Volume 11, Numéro 1

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

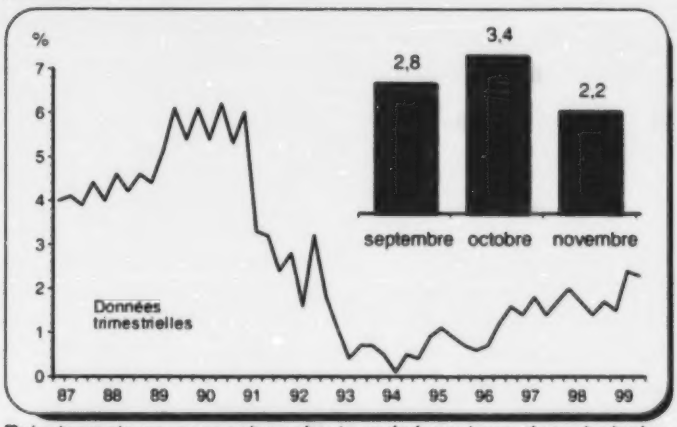

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

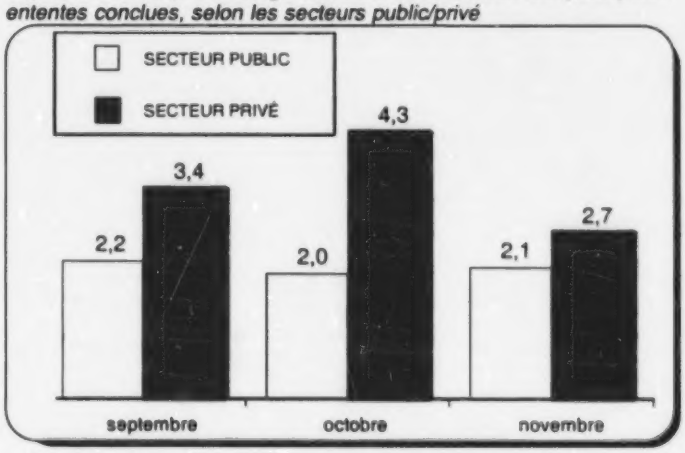

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

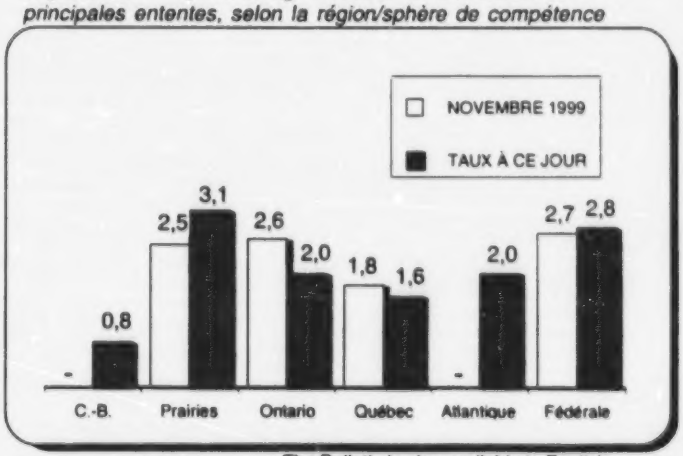

The Bulletin is also available in English.

Novembre 1999

Les principales conventions collectives signées au cours du mois de **novembre 1999** prévoient un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,2 %**, soit un rajustement inférieur à celui de 3,4 % enregistré en octobre 1999 mais égal à la moyenne annuelle (2,2 % pour la période allant de janvier à novembre 1999). Sur une base mensuelle, les rajustements ont varié, allant d'un minimum de 1,4 % en janvier et mars, à un maximum de 3,4 %, en octobre.

Les données du mois de novembre sont basées sur l'examen de 14 conventions visant 30 690 employés : il s'agit du plus petit nombre d'employés et de conventions enregistré depuis février 1998, le nombre moyen pour 1999 étant de 70 680 employés dans le cadre de 31 conventions. Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 33,7 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 1,6 %, comparativement à 2,2 % dans les ententes conclues en novembre.

Dans le **secteur public**, le rajustement de salaire moyen s'établit à **2,1 %**, ce qui représente une légère hausse par rapport aux taux de 2 % et 1,6 % enregistrés respectivement en octobre et pour l'année 1998. En novembre, 9 ententes touchant 22 180 employés ont été ratifiées dans le secteur public. Les données pour ce secteur dépendent dans une large mesure de 3 conventions signées par Hydro-Québec relativement à 14 300 employés, qui prévoient un rajustement de salaire s'établissant en moyenne à 1,8 % par année pour des conventions d'une durée de 60 mois.

Dans le **secteur privé**, 8 510 employés obtiennent des augmentations moyennes de **2,7 %**, dans le cadre de 5 conventions, ce qui représente une baisse par rapport au rajustement de 4,3 % enregistré le mois précédent (notamment pour les travailleurs de l'automobile), mais une hausse par rapport à la moyenne de 1,8 % observée l'année précédente.

Selon la ventilation par région et par sphère de compétence, les augmentations de salaire du mois de novembre sont inférieures à la moyenne nationale notamment au Québec (augmentation de 1,8 % accordée à 14 800 employés dans 4 conventions). Dans les autres régions ou sphères de compétence, les

rajustements ont été les suivants, par ordre croissant : Prairies, 2,5 % (3 conventions visant 4 670 employés); Ontario, 2,6 % (5 conventions et 4 340 employés); sphère de compétence fédérale, 2,7 % (2 conventions et 6 880 employés). Il n'y a eu aucun grand règlement dans les provinces de l'Atlantique et en Colombie-Britannique.

Par secteur d'activité, la plus forte concentration d'employés se retrouve dans le secteur des **transports, des communications et autres services publics** où 21 180 employés (69 % du total des employés visés par les conventions ratifiées en novembre) obtiennent une augmentation moyenne de 2,1 % dans le cadre de 5 conventions. Pour ce qui est des deux autres secteurs d'activité, soit celui des **services** (6 conventions visant 7 880 employés) et le secteur **manufacturier** (3 conventions et 1 630 employés), les rajustements moyens sont de 2,5 et 2,9 % respectivement. Il n'y a eu aucun grand règlement dans le **secteur primaire** ni dans les secteurs de la **construction,** du **commerce** ou de l'**administration publique**.

• Aucun règlement intervenu en novembre ne prévoit de baisse ni de gel de salaire. La plupart des travailleurs (55,9 %) ont droit à des augmentations se situant entre 1 et 1,9 % (y compris les employés d'Hydro-Québec). En outre, pour 5 750 employés (18,7 % de l'ensemble des employés) le rajustement se situe entre 2 et 2,9 %, tandis que pour 7 790 employés (25,4 % de tous les employés), il est de 3 à 3,9 %.

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Québec	4	14 800
Ontario	5	4 340
Provinces des prairies	3	4 670
Compétence fédérale	2	6 880

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

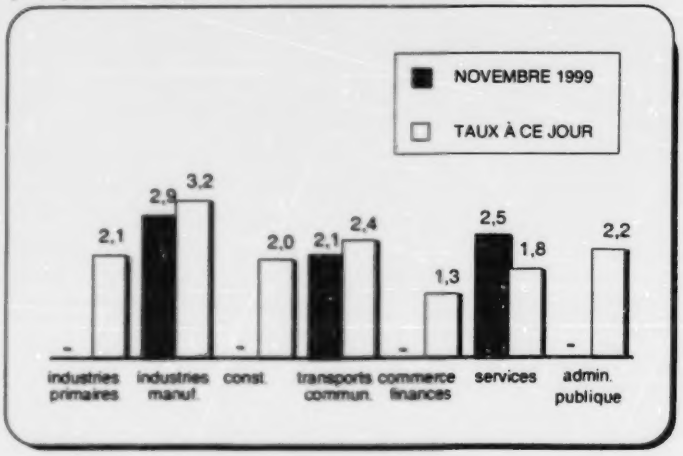

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

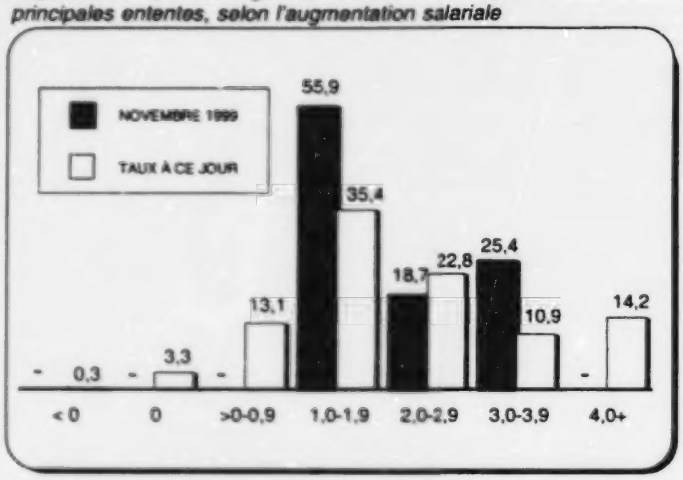

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

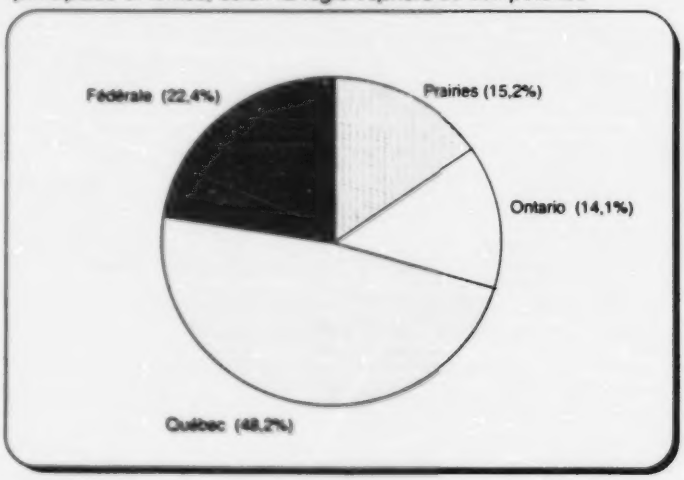

101-03055/

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN NOVEMBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries manufacturières (3 conventions)	**1 630**	**2,9**	**2,8**	**52,6**	.
Imperial Tobacco (division d'Imasco limitée), empl. d'usine et préposés à l'entretien, Montréal (Qué.)	500	3,0*	3,0	60	2004-04-14
Imperial Tobacco (division d'Imasco limitée), empl. d'usine et préposés à l'entretien, Guelph (Ont.)	630	3,0*	3,0	60	2004-04-14
Winnipeg Free Press, (div.F.P.Newspapers div. of Thomson Newspapers), empl. de la presse écrite, Winnipeg (Man.)	500	2,7	2,5	36	2002-09-30
Transports, communications et autres services publics (5 conventions)	**1 180**	**2,1**	**1,6**	**53,4**	.
Hydro-Québec†, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province (Qué.)	5 400	1,8	1,0	60	2003-12-31
Hydro-Québec†, employés des services techniques, à l'échelle de la province (Qué.)	2 400	1,8	1,0	60	2003-12-31
Hydro-Québec†, gens de métier, à l'échelle de la province (Qué.)	6 500	1,8	1,0	60	2003-12-31
Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique, débardeurs, région côtière (C.-B.)	3 350	2,3*	1,8	48	2002-12-31
TELUS Communications Inc., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province (Alb.)	3 530	3,0	4,0	32	2000-12-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (6 conventions)	**7 880**	**2,5**	**2,5**	**29,8**	.
Trillium Lakelands District School Board, enseignants à l'élémentaire, Lindsay (Ont.)	810	1,6	0,0	24	2000-08-31
University of Western Ontario, chargés de cours, London (Ont.)	1 000	3,0	4,1	36	2002-08-31
Université York, chargés de cours, Toronto (Ont.)	700	2,8	2,8	12	2000-08-31
Université York, chargés de cours, Toronto (Ont.)	1 200	2,8	2,8	12	2000-08-31
Saskatchewan Association of Health Organizations, professionnels des soins de santé, à l'échelle de la prov. (Sask.)	2 040	1,8	2,0	39	2001-03-31
Conseil scolaire de Calgary, commis et employés de bureau, Calgary (Alb.)	2 130	3,2	3,0	36	2001-12-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**4 480**	**2,5**	**2,1**	**51,0**	
Conventions sans clause d'IVC (11 conventions)	**26 210**	**2,2**	**1,9**	**46,7**	
Toutes les conventions (14 conventions)	**30 690**	**2,2**	**1,9**	**47,3**	

†La c.c. d' Hydro-Québec contient une clause remorque avec la fonction publique du Québec. L'application de cette clause fait en sorte que l'augmentation prévue sera rajustée de 0,5 % par année pour les 3 premières années. De plus, pour les deux dernières années de la convention, on prévoit une augmentation supplémentaire de 1,0 % conditionnelle à la réalisation d'économies équivalentes sur la masse salariale. Les rajustements découlant de ces clauses ne sont pas inclus dans nos données de novembre.

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1996	1997	1998	1998		1999			Taux à	1999		
				3	4	1	2	3	ce jour*	sept	oct	nov
Toutes les industries/compétences												
Rajustements annuels moyens	0,9	1,5	1,6	1,4	1,7	1,5	2,4	2,3	2,2	2,8	3,4	2,2
Sans clause d'IVC	0,6	1,4	1,6	1,3	1,7	1,5	2,5	2,1	2,0	2,1	2,0	2,2
Avec clause d'IVC	2,5	1,7	2,5	2,3	3,2	2,1	2,0	3,9	3,3	4,4	4,4	2,5
Moyenne annuelle de 1re année	0,7	1,2	1,4	0,9	1,8	1,2	2,1	1,8	1,8	2,5	2,9	1,9
Sans clause d'IVC	0,5	1,1	1,3	0,9	1,7	1,2	2,2	1,6	1,7	1,8	1,7	1,9
Avec clause d'IVC	2,5	1,7	2,6	2,5	4,9	2,1	1,8	3,4	2,9	3,8	3,9	2,1
Industries												
Industries primaires	1,7	1,8	1,1	-	0,0	-	2,6	1,6	2,1	-	-	-
Industries manufacturières	2,8	2,3	1,4	1,1	1,9	1,6	2,2	3,3	3,2	3,8	4,3	2,9
Construction	0,1	1,6	2,4	2,0	2,4	2,5	5,3	1,4	2,0	-	-	-
Transports et communications	0,8	1,6	1,9	1,7	2,2	2,0	2,3	3,3	2,4	1,9	2,1	2,1
Commerce et finances	0,6	1,7	1,5	2,0	1,5	2,4	1,0	1,9	1,3	2,0	1,5	-
Services	0,6	1,0	1,3	1,1	1,0	0,9	2,3	2,4	1,8	2,1	1,9	2,5
Administration publique	0,4	1,4	1,8	1,4	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,3	2,1	-
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	2,0	1,7	1,3	-	-	1,5	1,6	2,2	1,6	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	1,7	-	2,1	-	2,1	2,8	2,3	-	2,5	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1,7	2,0	2,5	1,9	2,3	4,5	-	1,5	2,1	1,4	1,8	-
Nouveau-Brunswick	1,7	1,0	1,5	2,3	1,7	-	1,6	3,6	2,4	3,2	-	-
Québec	1,7	1,3	0,9	2,0	1,7	1,3	1,4	1,5	1,6	1,7	3,4	1,8
Ontario	0,9	1,1	1,6	2,0	0,8	1,4	1,6	3,0	2,0	3,2	3,9	2,6
Manitoba	0,2	1,1	1,4	0,3	1,2	1,5	2,8	2,2	2,5	1,8	2,0	2,7
Saskatchewan	1,1	0,9	1,8	1,4	2,0	2,6	1,7	3,5	2,2	-	-	1,8
Alberta	1,1	2,4	3,0	2,5	2,9	4,3	4,3	3,3	4,1	3,5	3,1	3,2
Colombie-Britannique	0,6	1,4	0,7	0,7	0,9	0,7	0,5	1,3	0,8	0,7	0,8	-
Multiprovince	2,3	3,0	1,7	1,7	-	1,8	3,7	-	2,9	-	-	-
Compétence fédérale	0,5	1,8	2,1	1,8	2,2	2,0	3,1	3,4	2,8	2,2	2,0	2,7
Secteur public	0,5	1,2	1,6	1,2	1,7	1,3	2,4	2,4	1,9	2,2	2,0	2,1
Secteur privé	1,7	1,8	1,8	1,7	1,9	2,2	2,4	2,3	2,6	3,4	4,3	2,7
Indice des prix à la consom.	1,6	1,6	0,9	0,9	1,1	0,8	1,6	2,2	1,6	2,6	2,3	2,2

* Les données sont de janvier à novembre.

Les données de novembre sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Bell Canada	Empl. de téléphone (ind.)	1 285	janv. 00
•Saskatchewan Wheat Pool	Synd. des services du grain	1 200	janv. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	127 790	N/CO	oct.98/sept.99
•SRC (Radio-Canada)	STRF	1 160	CO/AT	mars 99
•Société canadienne des postes	STTP	47 900	PR	juil. 97
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	AT	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Enseignants de la N.-É.	10 000	N	oct. 99
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 400	N	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	600	N	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	332 100	PR	juin 98
•STCUM	SCFP, CSN (Féd. services publics)	6 420	B/CO	janv. 00
•Toronto Transit Commission	ATU	7 700	ARB	mars 99
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	CO	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux de l'Ontario	infirmiers(ères)	37 000	MED	mars 98
•Hôpitaux de l'Ontario	SEFPO (techniciens)	5 000	B	mars 99
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	N	déc. 99
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE	21 290	N	août 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	PR	oct. 98
Secteur privé				
•Ind. pâtes et papier (est du Canada)	SCEP	1 080	N	divers 98
•Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•NAV CANADA	ATSAC	800	CO	avril 98
•Marché Miracle (A & P) (Ont.)	TUAC	3 600	MED	nov. 99

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	fév. 00
•Alcan	CSN (Féd. de la Métallurgie)	2 950	janv. 00
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	déc. 99
•A & P Food Basics	TUAC	3 000	Jan. 00
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	Mar. 00
•Dupont Canada inc.	Nylon Workers Union	1 100	Jan. 00
•Noranda (N.B.)	Métallos	810	Feb. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou
Courrier électronique : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://labour.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

2

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

BULLETIN DES RÈGLEMENTS SALARIAUX

Février 2000
Volume 11, Numéro 2

Revue annuelle - 1999

Les principales conventions collectives signées en **1999** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,2 %** par année pour la durée des conventions, ce qui représente une augmentation par rapport au taux moyen de 1,6 % enregistré pour l'année 1998.

Les données de 1999 sont basées sur l'examen de 354 conventions touchant 797 630 employés. Le nombre de conventions est le plus bas enregistré pour une année depuis le début de la compilation des données en 1978 alors que le nombre d'employés visés est deuxième plus bas (le nombre le plus bas ayant été observé en 1997, soit 695 390, dans le cadre de 381 conventions).

Le rajustement de salaire moyen des conventions collectives eb 1999 est supérieur à celui des conventions de la génération précédente. Lors des dernières négociations entre les mêmes parties, qui ont donné lieu à des conventions d'une durée moyenne de 33 mois, le rajustement s'établissait en moyenne à 1,3 % comparativement à 2,2 % dans les conventions signées en 1999

Le nombre moins élevé de conventions enregistré au milieu des années 90 s'explique en partie par l'accroissement de la durée des ententes au cours de cette période. En effet, la durée moyenne s'établit à 36,4 mois en 1999, soit la plus longue depuis que la compilation de ces données a commencé en 1978 alors que la durée moyenne était de 18,9 mois. La durée moyenne actuelle est aussi le double de la durée moyenne de 18,2 mois enregistrée dans les ententes ratifiées en 1991. Même si depuis 1995 la durée des conventions a augmenté dans le secteur public et dans le secteur privé, c'est dans le secteur privé qu'elle a été la plus longue pendant les années 90.

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principaux règlements

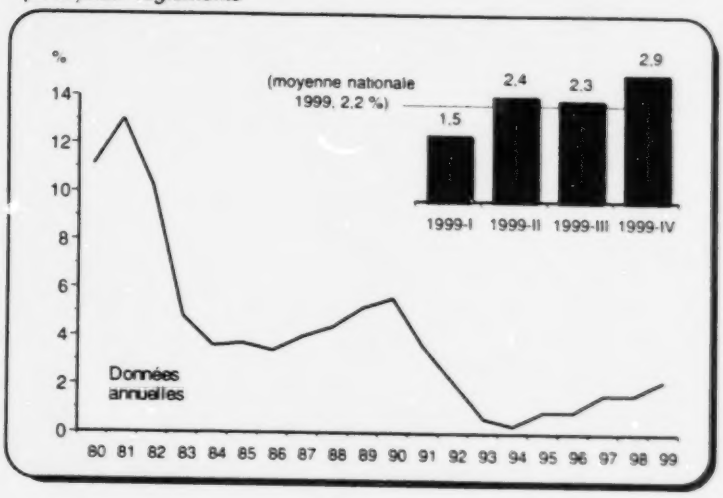

En 1999, c'est dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ainsi que le secteur des transports, des communications et des autres services publics qu'on a négocié les conventions les plus longues, soit en moyenne 46,3, 40,5 et 41,4 mois respectivement.

Après avoir atteint un creux en 1994, soit 0,3 % en moyenne, le rajustement de salaire moyen a connu une remontée (plutôt incertaine), toutefois, le rajustement de 2,2 % obtenu en 1999 est bien inférieur au sommet de 5,6 % enregistré pour l'ensemble de 1990. En outre, depuis 1994, seuls les rajustements de salaire moyens observés en 1998 et en 1999 ont été supérieurs à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC). En 1999, l'IPC est passé à 1,7 % et le rajustement de salaire moyen s'est établi à 2,2 %.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des ententes conclues, selon le secteur public/privé - 1994 à 1999

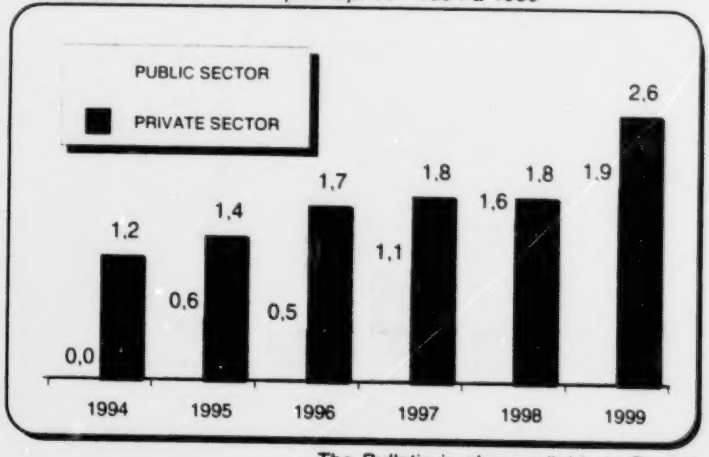

The Bulletin is also available in English.

Dans ce numéro :

Revue annuelle

Données de décembre 1999

Situation de la négociation en 2000

Canada

Secteurs public et privé

Depuis 1991, les rajustements de salaire moyens, enregistrés dans le secteur privé sont supérieurs à ceux du secteur public; de plus, en règle générale, ces rajustements sont supérieurs au taux d'augmentation de l'IPC depuis le milieu des années 90. En 1999, dans le secteur public, le rajustement de salaire s'est établi en moyenne à 1,9 % pour 498 310 employés dans le cadre de 206 conventions, alors que dans le secteur privé, le rajustement moyen a été de 2,6 % pour 299 320 employés visés par 148 conventions. Dans le secteur public, cela représente une augmentation par rapport au taux de 1,6 % observé en 1998; dans le secteur privé, ce taux était de 1,8 %.

Le tableau ci-après donne un aperçu à court terme des rajustements salariaux prévus dans les principales conventions signées dans les principaux secteurs, par rapport à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC); depuis 1993, il y a eu à trois reprises (1994, 1998 et 1999) des gains de salaire supérieurs à l'augmentation de l'IPC.

Distribution selon l'importance des rajustements de salaire

La baisse des gels et des diminutions de salaire depuis 1993 s'est poursuivie en 1999. En effet, 27 690 employés visés par 24 conventions (3,5 % des employés assujettis aux 354 ententes ratifiées en 1999) ont fait l'objet d'un gel ou d'une diminution de salaire, comparativement à 82 800 employés dans le cadre de 50 conventions (9,1 % des employés touchés par 396 conventions) en 1998. En 1993, 237 ententes touchant 926 700 employés, c'est-à-dire 65,6 % des employés visées par les 518 ententes ratifiées cette année-là, établissaient des gels ou des diminutions de salaire. Au cours de la période qui a suivi, le nombre de gels ou de diminutions s'est établi comme suit : 1994, 62,2 % des employés; 1995, 24,8 %; 1996, 35 %; 1997, 18,8 %; 1998, 9,1 %; enfin, 1999, 3,5 %.

Antérieurement (1993-1996), le secteur public comptait un nombre proportionnellement plus élevé d'employés faisant l'objet de gels ou de diminutions de salaire. En 1997 et en 1998, la tendance s'est renversée puis s'est amorcée à nouveau en 1999; en effet, 21 040 employés du secteur public (4,3 % des employés de ce secteur visées par 17 des 206 conventions signée au cours de l'année) ont vu leur salaire bloqué ou coupé. Dans le secteur privé, 6 650 employés (2,3 % des employés visés par 7 des 148 ententes ratifiées dans ce secteur pendant l'année) ont connu un gel ou une diminution de salaire.

Répartition des travailleurs, selon le rajustement salarial

1999

rajustements en %	# de conv.	% de conv.	# d' empl.	% d'empl.
moins de 0 %	2	0,6	2 100	0,3
0%	22	6,2	25 590	3,2
>0%-0,9%	32	9,0	101 970	12,8
1,0%-1,9%	105	29,7	279 110	35,0
2,0%-2,9%	113	31,9	190 230	23,8
3,0%-3,9%	45	12,7	87 580	11,0
4,0%-4,9%	24	6,8	89 200	11,2
5,0%-5,9%	3	0,8	1 850	0,2
6,0%-6,9%	5	1,4	16 100	2,0
7,0% et plus	3	0,8	3 900	0,5
total	354	100,0	797 630	100,0

Bien qu'il y ait un nombre moins élevé d'employés ayant fait l'objet d'un gel ou d'une diminution de salaire en 1999, la répartition des rajustements salariaux montre qu'une proportion plus importante d'employés du secteur public a reçu des augmentations de salaire moins élevées. Un peu plus de la moitié des employés du secteur public, soit 53,8 % ou 268 340 employés, a obtenu des augmentations de salaire inférieures à 2 %, comparativement à un peu plus du tiers (37,6 % ou 112 740 employés) des employés dans le secteur privé. Si l'on considère les deux secteurs ensemble, les données sont les suivantes : 381 080 employés (47,8 %) ont obtenu des augmentations de salaire de moins de 2 %.

Dans les ententes ratifiées en 1999, les rajustements de salaire de 178 720 employés du secteur public (35,9 % de tous les employés de ce secteur) se situent dans la fourchette de 2 à 3,9 %, comparativement à 99 090 employés (33,1 %) dans le secteur privé. Pour les deux secteurs ensemble, cela représente 227 810 employés (34,8 % de tous les employés visés par les ententes ratifiées en 1999).

Au sommet de l'échelle des rajustements salariaux, 80 840 employés du secteur privé (26,9 %), ont obtenu des augmentations de salaire de 4 % ou plus en 1999, comparativement à 30 210 employés (6 %) dans le secteur public. Les données combinées de ces deux secteurs sont 111 050 employés (13,9 %) qui ont eu droit à des augmentations de 4 % ou plus en 1999.

Rajustements salariaux (en %) et l'indice des prix à la consommation (en %), 1993 à 1999

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
L'IPC	1,8	0,2	2,2	1,6	1,6	0,9	1,7
Rajustements salariaux							
Tous les secteurs	0,7	0,3	0,9	0,9	1,5	1,6	2,2
Secteur public	0,6	0,0	0,6	0,5	1,1	1,6	1,9
Secteur privé	0,8	1,2	1,4	1,7	1,8	1,8	2,6
Secteur manufacturier	1,8	2,0	2,2	2,8	2,3	1,4	3,2

Rajustements de salaire par région et par sphère de compétence

Si l'on considère la ventilation par région et par sphère de compétence, on constate que le rajustement de salaire moyen est le plus élevé dans les provinces des Prairies, où il s'est établi à 3,1 % pour 143 290 employés : 2,9 % pour 122 180 employés du secteur public et 3,9 % pour 21 110 employés du secteur privé. Parmi ces provinces, c'est l'Alberta qui enregistre le rajustement le plus élevé, soit 4 % pour 61 100 employés, dont 47 990 dans le secteur public avec un rajustement de 3,8 %, et 13 110 employés du secteur privé avec 5,1 %. Le secteur public de l'Alberta englobait 18 350 employés du secteur de la santé (pour la plupart des infirmières et infirmiers), avec des augmentations de salaire de 4,9 %; en outre, 9 550 employés de la construction dans le secteur privé ont obtenu des augmentations s'établissant à 6,0 % en moyenne. En Saskatchewan, le rajustement de salaire moyen est de 2,2 % dans le cas de 44 430 employés; ces derniers étaient dans une large mesure (40 030) des employés du secteur public recevant un rajustement moyen de 2,3 % tandis que 4 400 employés du secteur privé obtenaient un rajustement moyen de 0,9 %. Au Manitoba, 37 760 employés ont reçu des rajustements de salaire s'établissant en moyenne à 2,5 %; dans le secteur public, 34 160 employés ont eu droit à une augmentation moyenne de 2,5 % tandis que dans le secteur privé, 3 600 employés ont obtenu un rajustement de 3,1 %.

En 1999, dans la sphère de compétence fédérale, un rajustement moyen de 2,8 % a été accordé à quelque 143 930 employés. Dans le cas d'environ 53 200 employés du gouvernement fédéral (assujettis à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*), les augmentations de salaire se sont établies en moyenne à 2,9 %, tandis qu'elles ont été de 2,7 % pour environ 90 700 employés assujettis au *Code canadien du travail*.

C'est en Ontario qu'on retrouve la plus forte concentration d'employés régis par les ententes ratifiées en 1999. Dans cette province, 303 690 employés ont obtenu un rajustement moyen de 2 %. En ce qui concerne 203 210 employés du secteur public, le rajustement de salaire moyen s'est établi à 1,5 %, tandis que dans le secteur privé 100 480 employés ont reçu des augmentations moyennes de 3,2 %. Dans le secteur privé de l'Ontario, 71 640 employés travaillant dans le secteur manufacturier ont eu droit à des augmentations de salaire moyennes de 3,6 %; il s'agit notamment de 43 440 employés des 3 grands fabricants d'automobiles qui ont obtenu un rajustement de 4,5 %.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des ententes conclues, selon les régions/sphères de compétence - 1999

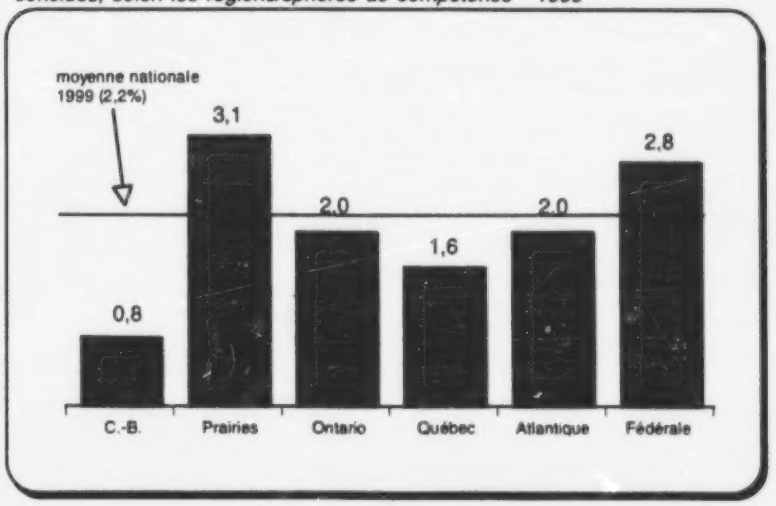

Dans les provinces de l'Atlantique, le rajustement de salaire accordé à 19 390 employés s'établit à 2 % en moyenne : dans le secteur public, 10 720 employés ont reçu 1,8 % tandis que 8 670 employés du secteur privé ont obtenu 2,2 %. Parmi ces provinces, l'Île-du-Prince-Édouard vient au premier rang avec un rajustement moyen de 2,7 % pour 2 180 employés, suivie par le Nouveau-Brunswick où 4 260 employés reçoivent 2,4 %, la Nouvelle-Écosse (3 270 employés avec 2,1 %) et Terre-Neuve, où l'on retrouve la plus forte concentration d'employés visés par les ententes ratifiées, avec 9 680 employés et un rajustement moyen de 1,6 %.

Au Québec, 113 670 employés ont négocié un rajustement s'établissant en moyenne à 1,6 % en 1999. Dans le secteur privé, 87 910 employés ont obtenu un rajustement moyen de 1,5 %, tandis que dans le secteur public 25 760 employés ont eu droit à un rajustement de 1,7 %.

C'est en Colombie-Britannique que le rajustement moyen a été le moins élevé, 71 460 employés ayant obtenu 0,8 %. Dans le secteur public, le rajustement s'est établi à 0,6 % pour 57 120 employés (36 100 employés du secteur de la santé ont eu le droit à un rajustement de 0,7 %) tandis que dans le secteur privé, le rajustement s'est établi à 1,4 % pour 14 340 employés.

Rajustements de salaire par secteur d'activité

En 1999, c'est dans le secteur manufacturier que le rajustement de salaire moyen a été le plus élevé; en effet, 102 580 employés ont obtenu des augmentations de salaire de 3,2 %. L'Ontario est la province où se retrouve le plus grand nombre d'employés de ce secteur, soit 71 640, qui ont obtenu un rajustement de 3,6 % (ce groupe comprend 49 600 employés du secteur de la fabrication d'automobiles avec un rajustement de 4,3 %).

Dans le secteur des transports, des communications et des autres services publics, le rajustement de salaire moyen a été de 2,4 % pour 127 800 employés; un grand nombre de ces employés, soit 86 080, se retrouvent dans la sphère de compétence fédérale et ont obtenu un rajustement moyen de 2,7 %.

En ce qui concerne 143 920 employés de l'administration publique, le rajustement s'est établi en moyenne à 2,2 %. Parmi ces employés, 75 130 se trouvent en Ontario et ont négocié un rajustement de 1,8 %; 55 790 autres employés travaillant dans la sphère de compétence fédérale ont eu droit à des augmentations de salaire moyennes de 2,9 %.

Dans le secteur primaire, un nombre assez peu élevé d'employés, soit 6 710, ont reçu un rajustement de salaire moyen de 2,1 % dans le cadre des ententes ratifiées en 1999.

Le rajustement de salaire prévu dans les conventions signées en 1999 dans le secteur de la construction s'établit en moyenne à 2 % pour 97 830 employés. Dans le cas de 68 910 de ces employés, qui se trouvent au Québec, une augmentation moyenne de 1,3 % a été consentie, tandis qu'en Ontario, 16 770 employés ont reçu un rajustement moyen de 2,5 %.

Dans le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels, 301 330 employés (la plus forte concentration d'employés dans un groupe industriel), ont obtenu un rajustement moyen s'établissant à 1,8 % en 1999. En Ontario, où se trouvent 122 730 de ces employés (pour la plupart dans le secteur de l'éducation), le rajustement a été de 1,3 % en moyenne. Par ailleurs, dans les provinces des Prairies, 106 400 employés ont obtenu des augmentations moyennes de 3 %, tandis qu'en Colombie-Britannique, le rajustement accordé à 53 710 employés a été de 0,7 % en moyenne dans les conventions signées en 1999.

En ce qui concerne le secteur du commerce, les conventions établissent pour 17 460 employés un rajustement de salaire moyen de 1,3 %.

Rajustements des taux de base issus des ententes conclues, selon les secteurs d'activité - 1998 et 1999

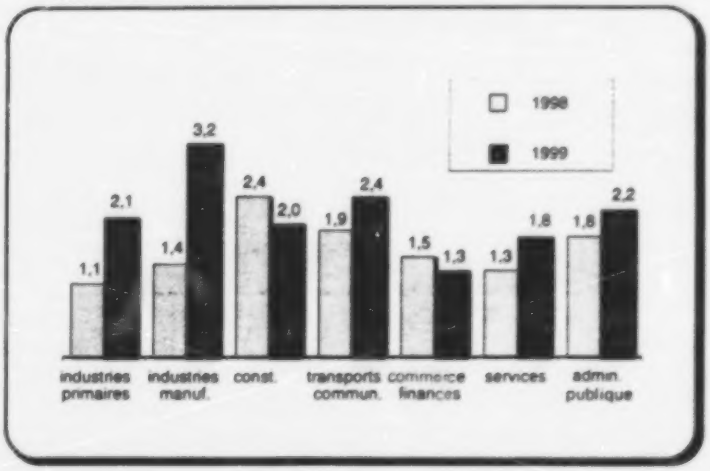

Rajustements des taux de base, selon les secteurs d'activité - 1997 à 1999

Secteurs d'activité	1997		1998		1999	
	moy. en %	# d'empl.	moy. en %	# d'empl.	moy. en %	# d'empl.
Industries primaires	1,8	10 564	1,1	1 790	2,1	6 710
Industries manufacturières	2,3	72 340	1,4	85 700	3,2	102 580
Construction	1,6	104 750	2,4	95 970	2,0	97 830
Transp. et communications	1,6	127 120	1,9	84 390	2,4	127 800
Commerce et finances	1,7	74 850	1,5	25 750	1,3	17 460
Services	1,0	232 870	1,3	375 460	1,8	301 330
Administration publique	1,3	72 895	1,8	247 800	2,2	143 920
Toutes les industries	1,5	695 389	1,6	916 860	2,2	797 630

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

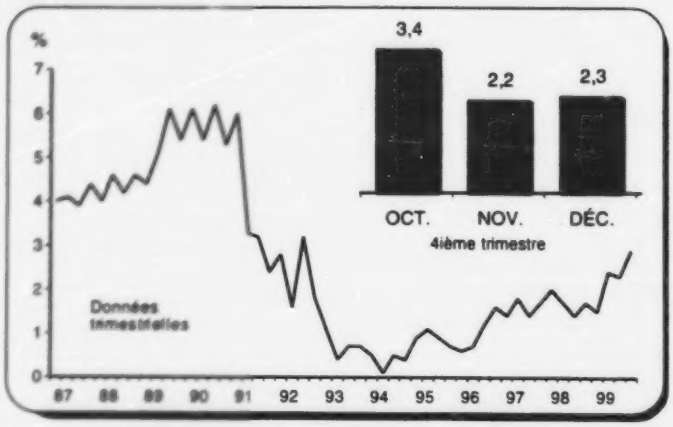

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

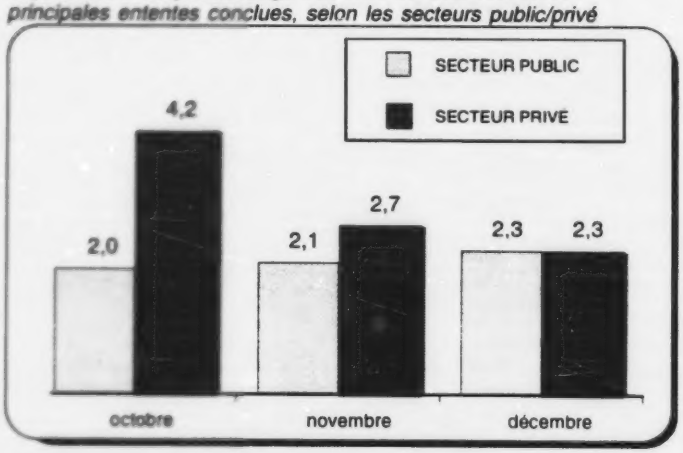

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

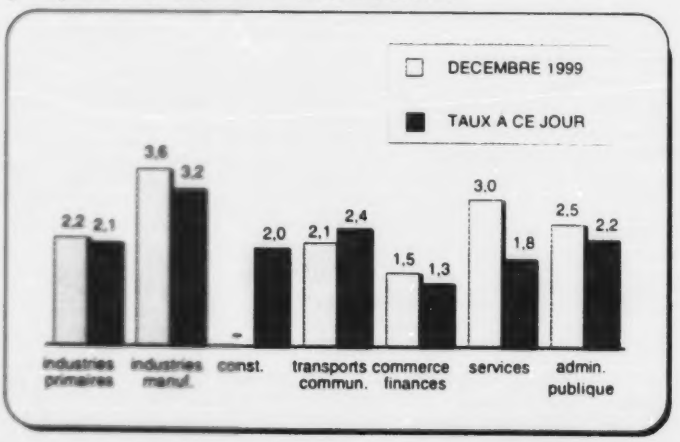

The Bulletin is also available in English.

Décembre 1999

Les principales conventions signées au cours du mois de **décembre 1999** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,3 %** par année pour la durée des conventions, ce qui représente une légère hausse par rapport au taux de 2,2 % enregistré en novembre, mais un taux de beaucoup inférieur à celui de 3,4 % observé en octobre.

Les données de décembre sont basées sur l'examen de seulement 16 conventions signées pendant cette période visant un petit nombre d'employés, soit 19 590. Lors des dernières négociations entre les mêmes parties, qui ont donné lieu à des conventions d'une durée moyenne d'environ 38 mois, le rajustement de salaire était de 1,3 % en moyenne comparativement au taux de 2,3 % prévu dans les ententes ratifiées en décembre 1999.

Les augmentations de salaire ont été les mêmes dans le secteur public et dans le secteur privé. Le rajustement accordé à 9 280 employés dans le cadre de 6 ententes ratifiées dans le **secteur public** s'établit en moyenne à 2,3 %, ce qui représente une légère hausse par rapport aux taux de 2,1 et de 2 % enregistrés respectivement en novembre et en octobre. Dans le **secteur privé**, 10 ententes ratifiées en décembre ont donné lieu à un rajustement de salaire moyen de 2,3 % pour 10 310 employés, soit une baisse par rapport aux taux de 2,7 et de 4,2 % observés respectivement en novembre et en octobre (taux qui a monté en flèche en raison des ententes ratifiées dans le secteur de l'automobile).

L'examen des données selon les secteurs d'activité révèle que c'est dans le **secteur des transports, des communications et des autres services publics** que l'on retrouve le plus grand nombre d'employés visés par les conventions signées en décembre, soit 8 000 dans le cadre de 7 conventions établissant un rajustement annuel de 2,1 %. Dans le **secteur de l'administration publique**, 6 100 employés (dans 4 conventions) auront droit à une augmentation moyenne de 2,5 % alors que celle-ci sera de 3,6 % (2 conventions touchant 1 260 employés) dans le **secteur manufacturier.** Une seule entente a été ratifiée dans chacun des autres secteurs; le rajustement de salaire s'établit à 3 % dans les **secteur des services** (900 employés), à 2,2 % dans le **secteur primaire** (1 050 employés) et à 1,5 % dans le **secteur du commerce** (2 280 employés).

Voici comment se répartissent les conventions et le nombre d'employés visés selon la région et la sphère de compétence :

	Rajust. salarial (%)	conv.	empl.
Provinces atlantiques	3,0	1	900
Québec	1,5	1	2 280
Ontario	2,7	5	6 320
Provinces des prairies	2,6	4	3 510
Juridiction fédérale	2,0	5	6 580

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN DÉCEMBRE

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries primaires (1 convention)	**1 050**	**2,2**	**1,3**	**36.0**	.
INCO ltée, mineurs, Thompson (Man.)	1 050	2,2*	1,3	36.0	2002-09-15
Industries manufacturières (2 conventions)	**1 260**	**3,6**	**3,5**	**37.6**	.
Accuride Canada inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, London (Ont.)	660	2,7	3,0	39.0	2003-03-13
Lear Corporation, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Windsor (Ont.)	600	4,5*	3.9	36.0	2002-09-17
Transports, communications et autres services publics (7 conventions)	**8 000**	**2,1**	**2,2**	**36.8**	.
ATCO Gas, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Edmonton (Alb.)	800	3,0	3,0	36.0	2002-12-31
TransAlta Utilities Corporation, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province (Alb.)	620	2,2	0,0	36.0	2001-12-31
Saskatchewan Wheat Pool, employés des élévateurs à grain, à l'échelle de la province (Ont., Man., Sask. et C.-B.)	1 150	2,5	2,8	36.0	2003-01-31
Bell Canada, vendeurs, à l'échelle de la province (Qué.)	1 300	1,4	2,5	48.0	2003-12-31
Eastern Canada Car Carriers, camionneurs, à l'échelle de la province (Qué., Ont.)	1 800	2,3*	2,4	36.0	2002-10-31
Greyhound Canada Transportation Corp., chauffeurs d'autobus, à l'échelle du réseau (Multi)	1 480	2,0	2,0	36.0	2001-12-31
Agricore Cooperative Ltd., employés des élévateurs à grain, à l'échelle de la province (Man., Alb., C.-B.)	850	1,9	2,0	25.0	2001-12-31
Commerce, finances (1 convention)	**2 280**	**1,5**	**1,5**	**12.0**	.
Société des alcools du Québec, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province (Qué.)	2 280	1,5	1,5	12.0	1999-12-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (1 convention)	**900**	**3,0**	**6,7**	**36.0**	.
Regional Health Authorities of Prince Edward Island, infirmiers(ières), à l'échelle de la province (Î.-P.-É.)	900	3,0	6,7	36.0	2002-03-31
Administration publique (4 conventions)	**6 100**	**2,5**	**3,0**	**19.3**	.
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, employés d'intérieur, municipalité de Ottawa-Carleton (Ont.)	3 100	2,3	3,0	18.0	2000-12-31
Ville d'Ottawa, pompiers, Ottawa (Ont.)	560	2,7	4,0	36.0	2001-12-31
Ville d'Ottawa, employé(es) d'intérieur & d'extérieur, Ottawa (Ont.)	1 400	2,5	2,5	12.0	2000-12-31
Ville de Calgary, pompiers, (Alb.)	1 040	3,0	3,0	24.0	1999-12-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**3 450**	**2,7**	**2,3**	**36,0**	
Conventions sans clause d'IVC (13 conventions)	**16 140**	**2,2**	**2,7**	**26,8**	
Toutes les conventions (16 conventions)	**19 590**	**2,3**	**2,6**	**28,4**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999				1999		
				1	2	3	4	oct	nov	déc
Toutes les industries/compétences										
Hausses annuelles moyennes	1,5	1,6	2,2	1,5	2,4	2,3	2,9	3,4	2,2	2,3
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,1	2,0	2,2	2,2
Avec clause d'IVC	1,7	2,5	3,2	2,0	2,0	3,9	4,1	4,4	2,5	2,7
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,8	1,2	2,1	1,8	2,6	2,9	1,9	2,6
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,2	1,6	2,0	1,7	1,9	2,7
Avec clause d'IVC	1,7	2,6	2,8	2,0	1,8	3,4	3,5	3,8	2,1	2,3
Industries										
Industries primaires	1,8	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,2	-	-	2,2
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,2	1,6	2,2	3,3	4,2	4,3	2,8	3,6
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,1	2,1	2,1	2,1
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	1,5	-	1,5
Services	1,0	1,3	1,8	0,9	2,3	2,4	2,3	1,9	2,5	3,0
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,1	-	2,5
Sphère de compétence										
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,5	1,6	2,2	-	-	-	-
île-du-Prince-Edouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	-	3,0
Nouvelle-Ecosse	2,0	2,5	2,1	4,5	-	1,5	1,8	1,8	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	-	-	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,3	1,4	1,5	2,1	3,4	1,8	1,5
Ontario	1,1	1,6	2,0	1,4	1,6	3,0	3,6	3,8	2,6	2,7
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,2	2,3	2,0	2,7	2,2
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	-	1,8	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,3	3,3	3,0	3,1	3,2	2,8
Colombie-Britannique	1,3	0,7	0,8	0,7	0,5	1,3	0,8	0,8	-	-
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	2,0	3,1	3,4	2,2	2,0	2,7	2,0
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,0	2,1	2,3
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,2	2,4	2,3	3,7	4,2	2,7	2,3
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,3	2,2	2,6

Les données de décembre sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•SRC (Radio-Canada)	STARF	1 160	fév. 00
•Government of Nova Scotia	enseignants	10 000	janv. 00
•Alcan	SNEA & CSN	2 950	janv. 00
•Dupont	Kingston Ind. Nylon Workers Union	1 100	janv. 00
•Algoma	Métallos	4 200	janv. 00
•Ontario Hospitals	infirmiers(ères)	38 000	fév. 00
•A&P Food Basics	TUAC	8 500	janv. 00
•B.C. Rail	Syndicat canadien indépendant du transport	550	fév. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	137 860	N/CO/PR	oct.98/sept.99
•Société canadienne des postes	STTP	47 900	PR	juil. 97
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N/AT	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	600	N	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	332 100	PR	juin 98
•STCUM	SCFP, CSN	6 420	B/CO	janv. 00
•Toronto Transit Commission	ATU	7 700	ARB	mars 99
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	CO	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux de l'Ontario	SEFPO (techniciens)	5 000	B	mars 99
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	N	déc. 99
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE	21 290	N	août 99
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	PR	oct. 98
Secteur privé				
•Kruger (Qué.)	SCEP	550	CO	avril 98
•Courrier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	N	fév. 00
•Noranda (N.B.)	Métallos	810	N	Feb. 00
•NAV CANADA	ATSAC	800	CO	avril 98

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement de la Nouv.-Écosse	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	mar. 00
•Northern Telecom (Que.)	Communication Workers	1,300	fév. 00
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	mar. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Transp., Communications Union	700	janv. 00
•Goverment of Manitoba	M.G.E.U.	13 520	mar. 00
•City of Winnipeg	ATU	1 200	janv. 00
•Provincial Health Authorities of Alberta, Capital Health Authority & Caritas Health Group	divers syndicats	17 160	mar. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 000	fév. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2.0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

LE CALENDRIER DES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS EN 2000

(Expiration en l'an 2000 et reporté de 1999)

Employeur et province	Nbre d'empl.	Expiration
TERRE-NEUVE		
Fishery Products Intl. Ltd.	2 000	*
Université Memorial de Terre-Neuve	1 570	*
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard		
Secteur de l'éducation	630	*
Secteur de la santé	1 430	*
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Construction Management Bureau	3 200	*
Société des alcools de la Nouvelle-Écosse	600	Mars
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse		
Administration provinciale	5 700	Mars
Administration provinciale	1 400	*
Secteur de la santé	9 270	Oct.
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Noranda Mining & Exploration Inc.	815	Fév.
Moncton - NorthEast Construction Assn. **	1 100	*
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	1 520	*
Gouvernement du Nouveau-Brunswick		
Administration provinciale	3 940	Août/Déc.
Administration provinciale	2 270	*
Secteur de l'éducation	7 600	Août
Secteur de la santé	6 820	Juin/Déc.
Secteur de la santé	775	*
QUÉBEC		
Sidbec-Dosco	1 400	Fév.
CS Brooks Canada inc.	1 520	Fév.
CAE Electronics ltée.	750	Juin
Northern Telecom Canada ltée	1 300	Fév.
Prevost Car inc.	1 000	Juin
Société de transport de la communauté urbaine de Montréal	6 420	Jan.
Gouvernement du Québec		
Administration provinciale **	53 030	*
Secteur de l'éducation - Universités	15 080	Jan-Août
Secteur de l'éducation **	111 960	*
Secteur de la santé **	130 530	*
Administration municipale	2 990	Déc.
Administration municipale	6 540	*
ONTARIO		
Falconbridge Ltd.	1 430	Juillet
INCO Ltd.	3 300	Mai
Bombardier de Havilland Inc.	3 790	Juin
Budd Canada Inc.	1 340	Avril
Lake Erie Steel Co. Ltd.	990	Juillet
Enbridge Consumers' Gas Co. Ltd.	1 560	Mars
Entourage Technology Solutions Inc.	1 400	Sept.
Ontario Hydro (successeurs)	19 570	Mars/Déc.
Secteur de l'alimentation au détail	21 800	Jan-Oct
Union Gas Ltd.	700	*
Commission du transport de Toronto	7 600	*
Ontario Property Assessment	2 000	*
Gouvernement de l'Ontario		
Administration provinciale (police provinciale)	4 800	*
Secteur de l'éducation	123 480	Juin-Août
Secteur de l'éducation	14 700	*
Secteur de la santé	16 570	*
Administration municipale	5 150	Déc.
Administration municipale	27 470	*
MANITOBA		
Motor Coach Industries Ltd.	1 620	Sept.
Ville de Winnipeg (Transit)	1 200	Jan.
Manitoba Hydro	3 050	Mars/Mai
Manitoba Lotteries	1 030	Jan.
Garment Manufacturers Assn. of Western Canada	1 280	Déc.
Gouvernement du Manitoba		
Administration provinciale	13 520	Mars
Secteur de l'éducation	4 940	Juin/Août
Ville de Winnipeg	1 400	Déc.
Ville de Winnipeg	6 380	*
SASKATCHEWAN		
Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology	1 580	Juin
Sask Power	1 150	Déc.
Gouvernement de la Saskatchewan		
Administration provinciale	10 950	Sept./Déc.
Secteur de l'éducation	2 150	Déc.
Secteur de l'éducation	12 000	*
Administration municipale	2 480	Déc.

* Reporté de 1999
** Entente de principe
*** Entente de principe pour certains groupes

Employeur et province	Nbre d'empl.	Expiration
ALBERTA		
Cargill Ltée.	1 620	Déc.
Gouvernement de l'Alberta		
Administration provinciale	21 290	Août
Secteur de l'éducation	18 960	Mars-Août
Secteur de l'éducation	7 590	*
Secteur de la santé	17 160	MarsAvr.
Ville d'Edmonton (police)	1 110	Janvier
Administration municipale (Ville de Calgary)	2 000	Déc.
Administration municipale (Villes de Calgary et Edmonton)	12 700	*
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Secteur forestier	21 250	Juin
Emergency Health Services Commission	3 270	Mars
Greater Vancouver Hotel Employer's Assn.	2 000	Fév.
Construction Labour Relations Assn. of British Columbia and Boilermaker Contractors' Assn. of British Columbia	13 000	*
Insurance Corporation of British Columbia	4 500	*
Gouvernement de la Colombie-Britannique		
Secteur de l'éducation	18 890	*
Administration municipale	10 840	*
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	2 400	Mars
TERRITOIRE DU YUKON		
Gouvernement du Yukon **	2 340	*
NUNAVUT		
Gouvernement du Nunavut	600	*
PLUS D'UNE PROVINCE		
Pipe Line Contractors Assn. of Canada	5 100	Avril
Finning (Canada)	900	Avril
COMPÉTENCE FÉDÉRALE		
Lakehead Terminal Elevators Assn. (Ont.)	700	Jan.
Air Canada (Pilotes)	2 100	Avril
Cabano - Kingsway Transport Inc.	900	Juin
Société Radio-Canada	590	Juin
Société Radio-Canada	1 740	*
NAV CANADA	1 900	Juin/Août
United Parcel Service Canada Ltd.	2 930	Fév.
Telus Communications Inc.	6 080	Déc.
BC Tel	10 300	Déc.
Lignes aériennes canadien international ltée.	11 510	Déc.
CN, CP et Via Rail	26 200	Déc.
Administration fédérale	27 750	Mars-Juin
Administration fédérale ***	138 580	*
Association des employeurs maritimes (Montréal)	750	*
Hudson Bay Mining and Smelting (Man.)	750	*
Banque Laurentienne du Canada et Trust La Laurentienne du Canada	1 590	*
Purolator Courier Ltd.	8 000	*

* Reporté de 1999
** Entente de principe
*** Entente de principe pour certains groupes

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

3

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Mars 2000
Volume 11, Numéro 3

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes et l'indice des prix à la consommation

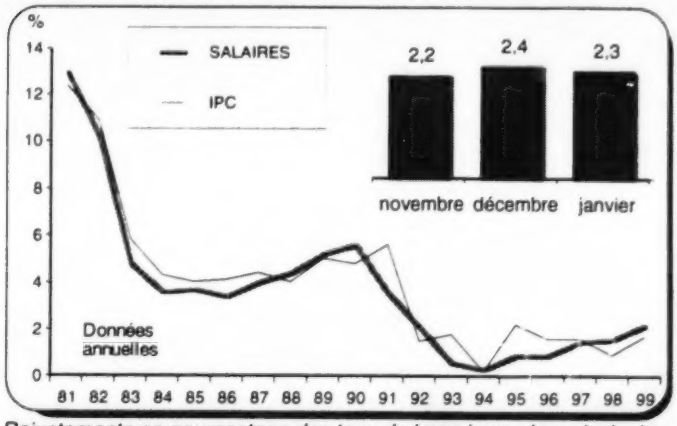

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

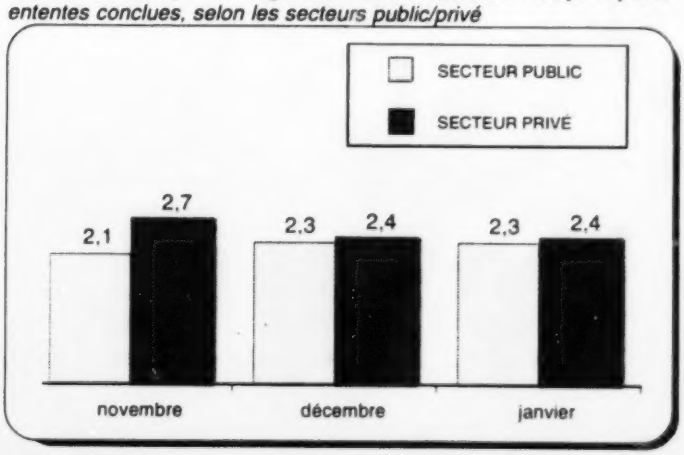

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

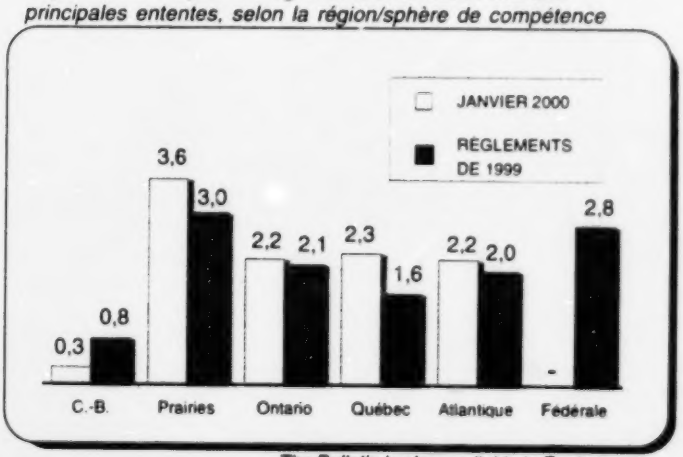

The Bulletin is also available in English.

Janvier 2000

Les principales conventions collectives signées en **janvier 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,3 %**, ce qui représente une légère diminution par rapport au taux de 2,4 % enregistré en décembre 1999, mais une légère augmentation par rapport à celui de l'année 1999, soit 2,2 %.

Les données de janvier sont basées sur l'examen de 26 conventions touchant 123 290 employés. Dans quatre de ces conventions, qui visent 77 350 enseignants du Québec, les augmentations s'établissent en moyenne à 2,2 % et s'appliquent à environ 63 % de tous les employés visés par les ententes ratifiées en janvier.

Lors des négociations précédentes entre les mêmes parties (conventions d'une durée moyenne de 28,7 mois), le rajustement de salaire moyen s'est établi à 1,3 %, comparativement à 2,3 % dans les conventions signées en janvier.

Dans le **secteur public**, le rajustement de salaire moyen s'établit à **2,3 %**; il est égal à celui du mois précédent, mais supérieur au taux de 1,9 % enregistré pour l'année 1999. En janvier, 14 ententes ont été ratifiées dans ce secteur pour 99 040 employés. Outre les enseignants du Québec déjà mentionnés, 10 000 autres enseignants ont signé une convention avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et ont obtenu un rajustement moyen de 1,8 %. Dans le **secteur privé**, 24 250 employés ont eu droit, dans le cadre de 12 conventions, à une augmentation moyenne de **2,4 %**, soit un taux identique à celui du mois précédent, mais légèrement inférieur à la moyenne enregistrée dans le secteur privé l'année précédente (2,6 %).

L'examen des données par **région et par sphère de compétence** révèle que la plupart des employés visés par les conventions signées en janvier se trouvent au Québec (87 400 employés et 9 conventions); dans cette province, le rajustement est égal à la moyenne nationale, qui est de 2,3 %. Dans la région des Prairies, 2 320 employés ont négocié une augmentation de 3,6 % dans le cadre de 3 conventions. Dans les autres régions, les gains salariaux sont inférieurs à la moyenne nationale et se répartissent comme suit, par ordre ascendant : Colombie-Britannique, 0,3 %; provinces de l'Atlantique, 2,2 %; Ontario, 2,2 %. Il n'y a pas eu de grand règlement salarial dans la sphère de compétence fédérale.

Par secteur d'activité, on constate que l'augmentation la plus importante a été enregistrée dans le secteur du **transport, des communications et des autres services publics**; toutefois, les données proviennent d'une seule convention, qui lie le gouvernement du Québec et 3 500 conducteurs d'ambulance et qui a donné lieu à un rajustement moyen de **3,6 %**. C'est dans le secteur des **services** qu'on retrouve la plupart des conventions signées en janvier ainsi que le plus grand nombre d'employés touchés; en effet, 15 ententes ratifiées par 99 990 employés ont donné lieu à une augmentation moyenne de **2,3 %**. Dans le secteur **manufacturier**, 11 300 employés ont obtenu un rajustement de salaire de **2,1 %** dans le cadre de 9 conventions. Dans le secteur du **commerce**, une seule convention assure à 8 500 employés des augmentations de salaire de **2 %**. Il n'y a pas eu de grand règlement salarial dans le secteur **primaire** ni dans les secteurs de la **construction** et de l'**administration publique**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

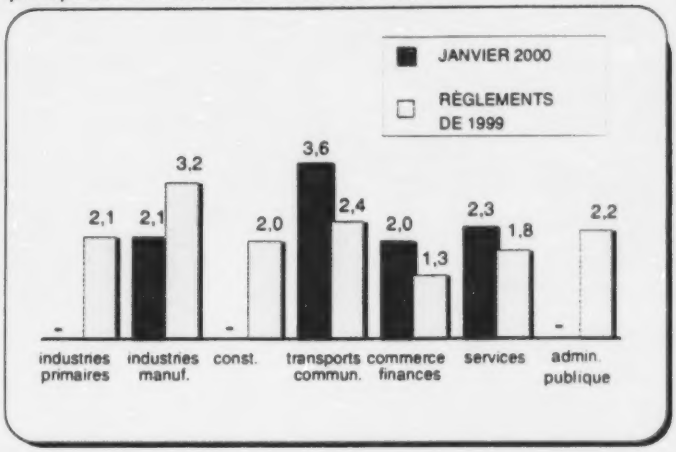

Dans les ententes ratifiées en janvier, il n'y a pas eu de gel ni de réduction de salaire. La plupart des travailleurs (78,8 % des employés visés par les conventions de janvier) ont obtenu des hausses allant de 2 à 2,9 % (notamment dans le secteur de l'éducation au Québec). De plus, 15,7 % des employés ont eu droit à des rajustements inférieurs à 2 % tandis que 5,4 % des employés ont obtenu des augmentations supérieures à 2,9 %. Dans les conventions de janvier, les augmentations de salaire vont d'un minimum de 0,3 %, pour 2 470 employés de soutien du conseil du district scolaire 36 de la Colombie-Britannique, à un maximum de 9,1 % pour 900 enseignants suppléants du conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

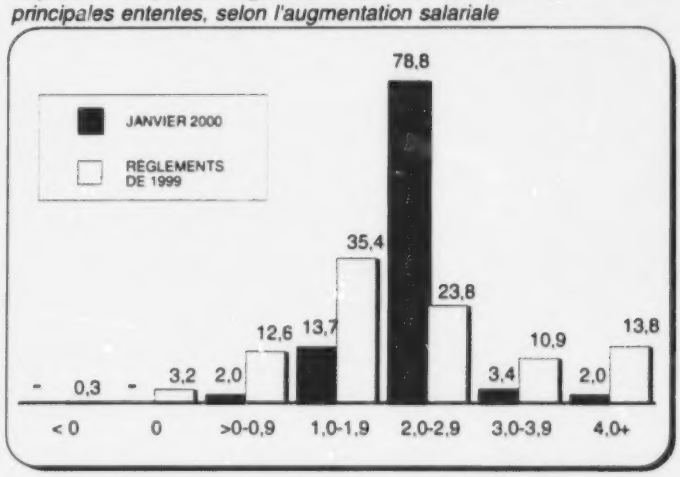

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	10 600
Québec	9	87 400
Ontario	11	20 500
Provinces des prairies	3	2 320
Colombie-Britannique	1	2 470
Compétence fédérale	-	-

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

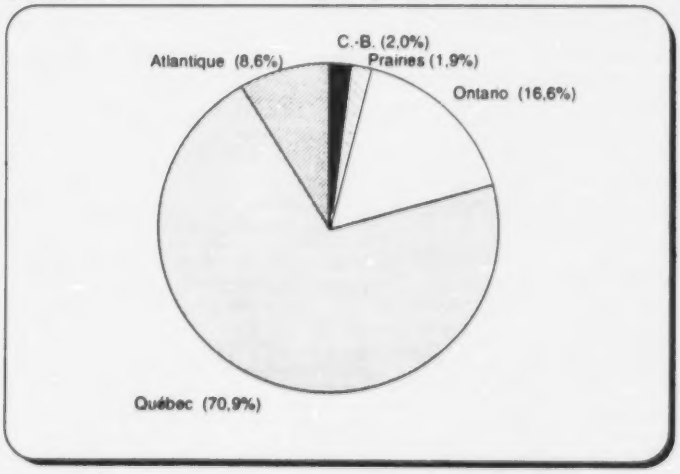

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JANVIER

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries manufacturières (9 conventions)	**11 300**	**2,1**	**1,8**	**27,6**	.
Sidbec-Dosco (ISPAT) inc., production, Contrecoeur (Qué.)	1 400	2,9*	2,7	36,0	2003-01-31
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée (Arvida), employés rémunérés à l'heure, Jonquière (Qué.)	2 450	2,5	2,5	12,0	2000-12-31
Société d'électrolyse et de chimie Alcan, ltée, employés rémunérés à l'heure, Shawinigan (Qué.)	500	2,5	2,5	12,0	2000-12-31
Algoma Steel Inc., employés des services administratifs, Sault Ste. Marie (Ont.)	700	1,2*	0,7	30,0	2002-07-31
Algoma Steel Inc., production, Sault Ste. Marie (Ont.)	3 520	1,4*	0,8	30,0	2002-07-31
DuPont Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Kingston (Ont.)	1 100	2,7	2,8	24,0	2002-01-27
Kaufman Footwear (Division of William H. Kaufman Inc.), empl. d'usine et préposés à l'entretien, Waterloo (Ont.)	530	1,9	0,0	48,0	2004-01-10
Northern Sawmills Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Thunder Bay (Ont.)	550	2,4	2,5	51,0	2003-08-31
Walker Exhausts (Division of Tenneco Canada Inc.), empl. d'usine et préposés à l'entretien, Cambridge (Ont.)	550	2,8	2,9	36,0	2003-02-06
Transports, communications et autres services publics (1 convention)	**3 500**	**3,6**	**7,5**	**48,0**	.
Gouvernement du Québec, techniciens ambulanciers, à l'échelle de la province (Qué.)	3 500	3,6	7,5	48,0	2002-06-30
Commerce et Finance (1 convention)	**8 500**	**2,0**	**0,0**	**44,0**	.
Great Atlantic & Pacific Company of Canada, Limited, commis de détail, à l'échelle de la province (Ont.)	8 500	2,0	0,0	44,0	2003-09-20
Services socioculturels, commerciaux et personnels (15 conventions)	**99 990**	**2,3**	**1,6**	**44,2**	.
Emergency Medical Care Inc., employés para-medicaux, à l'échelle de la province (N.-É.)	600	9,0	0,0	36,0	2002-03-31
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, à l'échelle de la province (N.-É.)	10 000	1,8	2,1	26,0	2001-12-31
Comité patronal de négociation de comm. scolaires catholiques (Qué.)	61 230	2,2	1,5	48,0	2002-06-30
Comité patronal de négociation de comm. scolaires catholiques (Qué.)	2 200	2,2	1,5	48,0	2002-06-30
Comité patronal de négociation de comm. scolaires protestants (Qué.)	6 190	2,2	1,5	48,0	2002-06-30
Comité patronal de négociation des collèges	7 730	2,2	1,5	48,0	2002-06-30
Université de Montréal, commis et employés de bureau, Montréal (Qué.)	2 200	2,2	1,5	48,0	2002-11-30

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN JANVIER (suite)

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Ottawa-Carleton District School Board, enseignants suppléants, Nepean (Ont.)	900	9,1	0,0	24,0	2000-08-31
University of Toronto, employés occasionnels, Toronto (Ont.)	2 200	1,7	2,5	36,0	2002-06-30
Université McMaster, chargés de cours, Hamilton (Ont.)	1 400	2,2	3,3	36,0	2002-08-31
Université de Toronto, empl. des services et prép. à l'entretien, Toronto (Ont.)	550	2,6	3,3	36,0	2002-06-30
Division scolaire no. 10 Seven Oaks, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Seven Oaks (Man.)	640	2,0	2,0	24,0	2000-06-30
Calgary Laboratory Services (CLS), service de santé, Calgary (Alb.)	950	4,8	6,1	24,0	2001-12-31
Institut de technologie du nord de l'Alberta, Instructeurs/Chargés de cours, Edmonton (Alb.)	730	3,3	3,4	24,0	2001-06-30
Conseil des commissaires d'école du district d'école no. 36, commis et employés de bureau, Surrey (C.-B.)	2 470	0,3	0,0	36,0	2001-12-31
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**5 620**	**1,7**	**1,3**	**31,5**	
Conventions sans clause d'IVC (23 conventions)	**117 670**	**2,3**	**1,7**	**43,3**	
Toutes les conventions (26 conventions)	**123 290**	**2,3**	**1,7**	**42,7**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Nota : Les rajustements sont calculés à partir du taux de salaire du travailleur qualifié le plus faiblement rémunéré.

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999				1999		2000
				1	2	3	4	nov	déc	janv
Toutes les industries/compétences										
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	1,5	2,4	2,3	2,9	2,2	2,4	2,3
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,1	2,2	2,3	2,3
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,0	2,0	3,9	4,2	2,5	2,7	1,7
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,8	1,2	2,1	1,8	2,7	1,9	2,6	1,7
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,2	1,6	2,0	1,9	2,7	1,7
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	3,0	2,2	1,8	3,6	3,8	2,1	2,4	1,3
Industries										
Industries primaires	1,8	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,2	-	2,2	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,2	1,6	2,1	3,3	4,3	2,8	3,6	2,1
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	-	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,1	2,1	2,1	3,6
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	-	1,5	2,0
Services	1,0	1,4	1,8	0,9	2,3	2,5	2,3	2,5	3,2	2,3
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	-	2,5	-
Secteurs de compétence										
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,5	1,6	2,2	-	-	-	-
Ile-du-Prince-Edouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	3,0	-
Nouvelle-Ecosse	2,0	2,9	2,1	4,5	-	1,5	1,8	-	-	2,2
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	-	-	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,4	1,5	1,5	2,1	1,8	1,5	2,3
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,4	1,6	3,1	3,7	2,6	2,7	2,2
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,1	2,3	2,7	2,2	2,0
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	1,8	-	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,2	3,3	3,0	3,2	2,8	4,2
Colombie-Britannique	1,3	0,7	0,8	0,7	0,6	1,3	0,8	-	-	0,3
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	2,0	3,1	3,4	2,2	2,7	2,0	-
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,1	2,3	2,3
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,2	2,4	2,3	3,7	2,7	2,4	2,4
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,2	2,6	2,3

Les données de janvier sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Société canadienne des postes	STTP	45 000	fév. 00
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	6 120	fév. / mars 00
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	184 850	janv. / fév. 00
•STCUM	SCFP	3 760	mars 00
•Toronto Transit Commission	ATU	7 800	fév. 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	131 740	N/PR	oct.98/sept.99
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N/AT	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	600	N	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	89 580	B/NPM/PR	juin 98
•STCUM	CSN	6 660	N	janv. 00
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	CO	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•Hôpitaux de l'Ontario	SEFPO (techniciens)	5 000	PR	mars 99
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	N	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	N	mar. 00
•Gouvernement du Manitoba	M.G.E.U.	13 520	N	mar. 00
•Ville de Winnipeg	SCFP	5 100	N	déc. 99
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	CO	déc. 99
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE	21 290	PR	août 99
•Provincial Health Authorities of Alberta	divers syndicats	17 160	N	mar. 00
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Kruger (Qué.)	SCEP	550	CO	avril 98
•NAV CANADA	ATSAC	800	PR	avril 98
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	N	fév. 00
•Noranda (N.B.)	Métallos	810	N	fév. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	M 0233tallos	700	N	janv. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 060	N	fév. 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	mar. 00
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•Air Canada	Pilotes	2 100	avr. 00
•Nortel (Que.)	Communication Workers	1 300	fév. 00
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•Budd Canada inc.	TCA	1 340	avr. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	avr. 00
•Finning (C.-B. & Yukon)	Machinistes	900	avr. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

4

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Avril 2000
Volume 11, Numéro 4

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes et l'indice des prix à la consommation

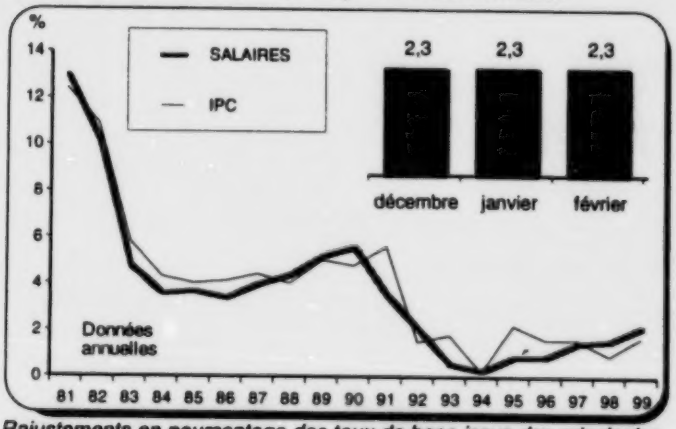

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

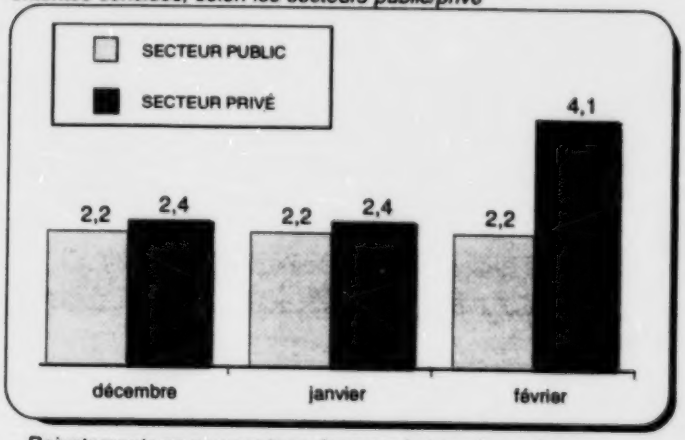

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

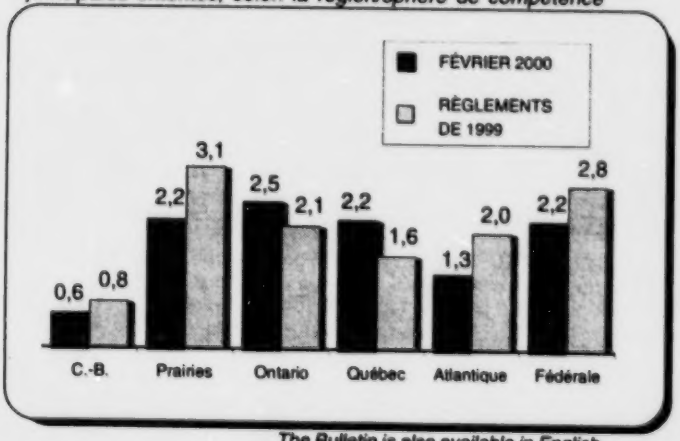

The Bulletin is also available in English.

Février 2000

Les principales conventions signées en **février 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,3 %**, soit un taux égal à ceux de janvier 2000 et de décembre 1999, mais légèrement supérieur à celui de 2,2 % enregistré pour l'année 1999.

Les données de février sont basées sur l'examen de 64 conventions visant 249 660 employés. Dans le cadre de 41 conventions, 133 030 employés du secteur public au Québec, reçoivent une augmentation moyenne de 2,2 %. Ces 41 conventions regroupent environ 53 % de tous les employés visés par les ententes conclues au cours du mois. Parmi les autres grands règlements intervenus, il y a notamment ceux de Postes Canada (45 000 employés) et des infirmières et infirmiers de l'Ontario (38 000 employés), qui offrent tous deux des rajustements moyens de 2,2 %.

Lors des négociations précédentes entre les mêmes parties (conventions d'une durée moyenne de 33,6 mois), le rajustement de salaire moyen s'est établi à 0,9 %, comparativement à 2,3 % dans les conventions signées en février.

Dans le **secteur public**, le rajustement de salaire s'établit en moyenne à **2,2 %**; il est égal aux taux des deux mois précédents, mais légèrement supérieur à la moyenne de 1,9 % enregistrée pour l'année 1999. En février, 59 ententes ont été ratifiées dans le secteur public couvrant un nombre important de travailleurs, soit 242 310. Par contre, dans le **secteur privé**, seulement 5 conventions visant un très petit nombre d'employés (7 350) ont été signées. Ces conventions ont donné lieu à un rajustement de salaire moyen de **4,1 %**, taux beaucoup plus élevé qu'au cours des précédentes périodes; cependant le chiffre global dans ce secteur est influencé à la hausse par une convention signée dans le secteur de la construction en Ontario (l'augmentation de salaire moyenne non pondérée dans le cadre de ces 5 ententes est de 2,7 %).

L'examen des données par **région et par sphère de compétence** révèle que la plupart des employés (53 %) visés par les conventions signées en février étaient concentrés au Québec; dans cette sphère de compétence, le rajustement moyen est de 2,2 %. En Ontario, où se trouvent 24 % de l'ensemble des employés ayant ratifié une entente en février, les augmentations de salaire se sont établies en moyenne à 2,5 %; c'est la seule sphère de compétence à avoir enregistré un rajustement supérieur à la moyenne nationale (2,3 %). Dans les autres régions, les rajustements se répartissent comme suit, par ordre ascendant : Colombie-Britannique, 0,6 %; provinces de l'Atlantique, 1,3 %; Prairies et sphère de compétence fédérale, 2,2 % chacune.

Par secteur d'activité, on constate que c'est dans le secteur des **services** que le nombre le plus élevé d'employés était concentré; en effet, 50 conventions accordent à 171 890 employés une augmentation de salaire moyenne de **2,2 %**. Parmi ces conventions, on retrouve toutes celles qui ont été ratifiées dans le secteur public au Québec. Par ailleurs, 4 conventions visant 54 510 employés ont donné lieu à un rajustement moyen de **2,2 %** dans le secteur des **transports, des communications et des autres services publics**. Dans le secteur de l'**administration publique**, 15 910 employés ont reçu une augmentation moyenne de **2,2 %** dans le cadre de 5 conventions. Dans le secteur de la **construction**, 3 ententes négociées pour 6 200 employés ont donné des augmentations de salaire s'établissant à **4,3 %**. Dans le secteur **manufacturier**, 2 ententes seulement ont été ratifiées garantissant à 1 150 employés un rajustement de salaire moyen de **3,1 %**. Il n'y a pas eu de grand règlement salarial dans le secteur **primaire**, ni dans le secteur du **commerce et des finances**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

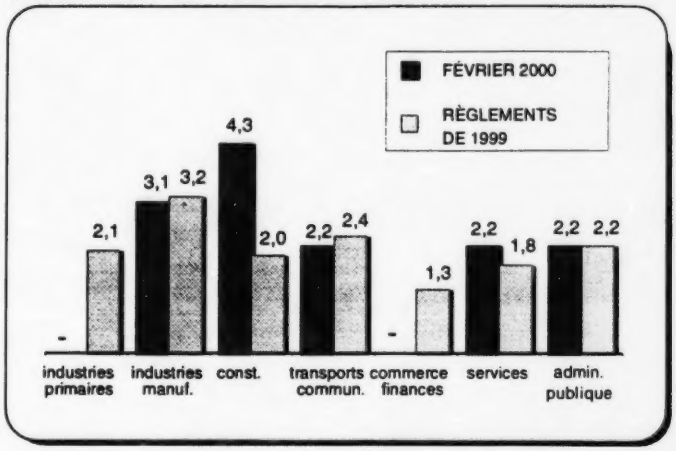

Dans les ententes ratifiées en février, il n'y a pas eu de gel ni de réduction de salaire. La majorité des employés (95,8 %) ont obtenu des augmentations allant de 2 à 2,9 % (notamment dans les conventions signées dans le secteur public au Québec). Environ 1,7 % des employés ont eu droit à des hausses inférieures à 2 %, tandis que 2,5 % des employés ont négocié des rajustements supérieurs à 2,9 %. Dans les conventions de février, les augmentations de salaire vont d'un minimum de 0,4 %, pour 600 employés de la Moncton NorthEast Construction Association (construction commerciale), à un maximum de 5 % pour 5 000 employés de l'Ontario Sheet Metal and Air Handling Group, également dans le secteur de la construction.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

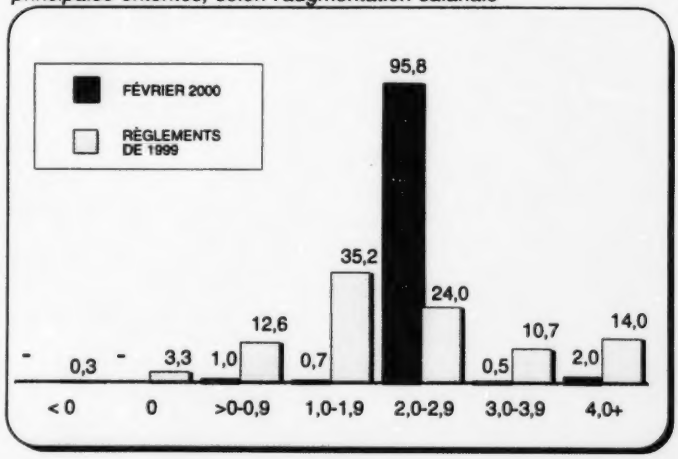

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	3	1 830
Québec	41	133 030
Ontario	10	60 620
Provinces des prairies	4	3 670
Colombie-Britannique	2	1 150
Compétence fédérale	4	49 360

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

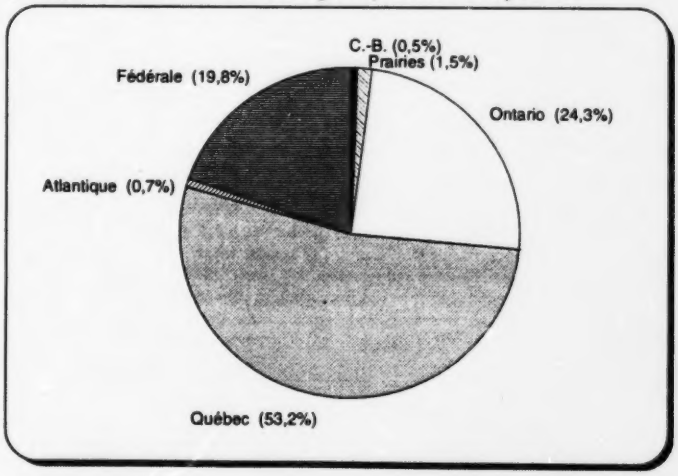

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN FÉVRIER

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Industries manufacturières (2 conventions)	**1 150**	**3,1**	**3,1**	**41,2**	.
Hershey Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Smiths Falls (Ont.)	500	2,9	2,8	48	2004-01-31
Ontario Store Fixtures, Wood Division, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Toronto Métropolitain (Ont.)	650	3,2	3,4	36	2002-12-07
Construction (3 conventions)	**6 200**	**4,3**	**4,0**	**19**	.
Moncton-NorthEast Construction Association Inc., ouvriers (commercial), région de Moncton (N.-B.)	600	0,4	0,0	48	2002-06-29
Moncton-NorthEast Construction Association Inc., ouvriers (industriel), région de Moncton (N.-B.)	600	2,0	0,0	48	2002-06-29
Ontario Sheet Metal and Air Handling Group, travailleurs du métal en feuille, à l'échelle de la province (Ont.)	5 000	5,0	5,0	12	2001-04-30
Transports, communications et autres services publics (4 conventions)	**54 510**	**2,2**	**2,4**	**31,3**	.
Commission de transport de Toronto, chauffeurs d'autobus, Toronto (Ont.)	7 800	2,6	2,0	36	2002-03-31
BC Rail Ltd., préposés à l'entretien des voies, à l'échelle de la province (C.-B.)	550	0,7	0,0	36	2000-12-31
Société Radio-Canada, employés des services techniques, à l'échelle de la province (Qué.)	1 160	1,9	3,7	47	2003-03-31
Société canadienne des postes, messagers, à l'échelle du Canada	45 000	2,2*	2,5	30	2003-01-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (50 conventions)	**171 890**	**2,2**	**1,7**	**43,5**	.
Comité patronal de négociation de comm. scolaires francophones, groupe scientifique et professionnel, à l'échelle de la prov. (Qué.)	3 640	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation de comm. scolaires francophones, personnel de soutien, à l'échelle de la province (Qué.)(4 conv.)	15 810	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, enseignants, à l'échelle de la province (Qué.)	1 170	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, enseignants, à l'échelle de la province (Qué.)	3 190	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation des collèges, personnel de soutien, à l'échelle de la province (Qué.)	3 100	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation de comm. scolaires anglophones, personnel de soutien, à l'échelle de la province (Qué.)	800	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province (Qué.) (20 conventions)	72 390	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, groupe professionnel, à l'échelle de la province (Qué.)	930	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, groupe professionnel, à l'échelle de la province (Qué.)	10 740	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, groupe professionnel, à l'échelle de la province (Qué.)	990	2,3	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, groupe non-professionnel, à l'échelle de la province (Qué.)	640	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, groupe non-professionnel, à l'échelle de la province (Qué.)	1 230	2,2	1,5	48	2002-06-30

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN FÉVRIER (suite)

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, employés non-médicaux, à l'échelle de la province (Qué.)	890	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, employés non-médicaux, à l'échelle de la province (Qué.)	3 050	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province (Qué.)	740	2,2	1,5	48	2002-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province (Qué.)	930	2,2	1,5	48	2002-06-30
L'Université de Sherbrooke, personnel de soutien, Sherbrooke (Qué.)	710	2,0	1,5	55	2002-12-31
Association des hôpitaux de l'Ontario, infirmiers(ières), à l'échelle de la province (Ont.)	38 000	2,2	2,0	36	2001-03-31
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants au secondaire, Mississauga (Ont.)	1 630	2,0	2,0	12	2001-08-31
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants suppléants, comté de Dufferin (Ont.)	560	2,0	2,0	12	2000-12-31
Dufferin-Peel Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Mississauga (Ont.)	2 780	2,0	2,0	12	2001-08-31
London Health Sciences Centre, service de santé non-professionnels, London (Ont.)	700	0,9	0,0	54	2001-10-10
Université de Toronto, Instructeurs/Chargés de cours, (Ont.)	3 000	2,4	2,8	24	2001-08-31
Division scolaire no. 9 River East, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, East Kildonan (Man.)	860	2,1	2,5	30	2000-06-30
Extendicare (Canada) Inc., service de santé non-professionnels, Regina (Sask.)	580	2,0	2,0	39	2001-03-31
Governors of the University of Calgary, Instructeurs/Chargés de cours, Calgary (Alb.)	1 720	2,0	4,0	24	2001-06-30
Institut de technologie du nord de l'Alberta, employés des services administratifs, Edmonton (Alb.)	510	3,3	3,4	24	2001-07-21
Université de Victoria, commis et employés de bureau, Victoria (C.-B.)	600	0,6	0,0	36	2002-03-31
Administration publique (5 conventions)	**15 910**	**2,2**	**1,6**	**44,7**	.
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province (N.-B.)	630	1,5	1,5	36	2002-12-15
Gouvernement du Québec, avocats et notaires, à l'échellede la province (Qué.)	660	2,0	1,0	66	2002-06-30
Gouvernement du Québec, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle de la province (Qué.)	11 420	2,3	1,5	48	2002-06-30
Gouvernement du Canada, traducteurs, à l'échelle du Canada	790	2,0	2,0	12	2000-04-18
Gouvernement du Territoire du Yukon, tous les groupes, Whitehorse (T.Y.)	2 410	2,5	2,2	36	2002-12-31
Conventions avec clause d'IVC (1 convention)	**45 000**	**2,2**	**2,5**	**30,0**	
Conventions sans clause d'IVC (63 conventions)	**204 660**	**2,3**	**1,8**	**42,5**	
Toutes les conventions (64 conventions)	**249 660**	**2,3**	**1,9**	**40,3**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*
Nota : Les rajustements sont calculés à partir du taux de salaire du travailleur qualifié le plus faiblement rémunéré.

LES AUGMENTATIONS SALARIALES ISSUES DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999				Taux à	1999	2000	
				1	2	3	4	ce jour	déc	janv	fév
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	1,5	2,4	2,4	2,9	2,3	2,3	2,3	2,3
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,3
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,0	2,0	3,9	4,2	2,2	2,7	1,8	2,2
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,8	1,2	2,1	1,9	2,6	1,8	2,6	1,7	1,9
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,2	1,7	2,0	1,8	2,6	1,7	1,8
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	2,9	2,2	1,8	3,5	3,6	2,4	2,3	1,5	2,5
Industries											
Industries primaires	1,8	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,2	-	2,2	-	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,2	1,6	2,1	3,3	4,3	2,2	3,6	2,2	3,1
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	4,3	-	-	4,3
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,1	2,3	2,1	3,6	2,2
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	2,0	1,5	2,0	-
Services	1,0	1,4	1,8	0,9	2,3	2,6	2,3	2,2	2,3	2,2	2,2
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,2	2,5	-	2,2
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,5	1,6	2,2	-	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	3,0	-	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	4,5	2,0	1,5	1,8	2,2	-	2,2	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	1,3	-	-	1,3
Québec	1,3	1,0	1,6	1,4	1,5	1,5	2,1	2,3	1,5	2,3	2,2
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,4	1,6	3,2	3,6	2,4	2,5	2,1	2,5
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,1	2,3	2,0	2,2	2,0	2,1
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	2,0	-	-	2,0
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,2	3,3	3,0	3,1	2,8	4,2	2,3
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,7	0,6	1,3	0,8	0,4	-	0,3	0,6
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	2,0	3,1	3,4	2,2	2,2	2,0	-	2,2
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,2	2,4	2,3	3,7	2,8	2,4	2,4	4,1
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,5	2,6	2,3	2,7

Les données de février sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	18 020	mars 00
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	41 320	mars 00
•STCUM (Société de Transport-Montréal)	SCFP	4 410	mars 00
•NAV CANADA	ATSAC	840	mars 00
•Hôpitaux de l'Ontario	SEFPO (techniciens)	5 000	mars 00
•Budd Canada inc.	TCA	1 600	mars 00
•Gouvernement de l'Alberta	AUPE	17 540	mars 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	104,680	N/PR	sept.97/sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N/AT	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	ARB	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	1 250	N	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	14 750	B/PR	juin 98
•STCUM (Société de Transport-Montréal)	CSN	2 010	N	janv. 00
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	PR	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	N	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	N	mar. 00
•Gouvernement du Manitoba	M.G.E.U.	13 520	N	mar. 00
•Ville de Winnipeg	SCFP	5 100	N	déc. 99
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	CO	déc. 99
•Provincial Health Authorities of Alberta	divers syndicats	17 160	N/CO	mar. 00
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	N	avr. 00
•Nortel (Que.)	Communication Workers	1 300	N	fév. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	N	fév. 00
•Ncranda (N.B.)	Métallos	810	N	fév. 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	N	janv. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 060	N	fév. 00
•Finning (C.-B. & Yukon)	Machinistes	800	N	avr. 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	mar. 00
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•Banque Laurentienne	SIEPB	1 510	déc. 99
•INCO ltée	Métallos	4 910	mai 00
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	mai 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	avr. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus fortement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

5

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

...NTS SALARIAUX

Mai 2000
Volume 11, Numéro 5

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

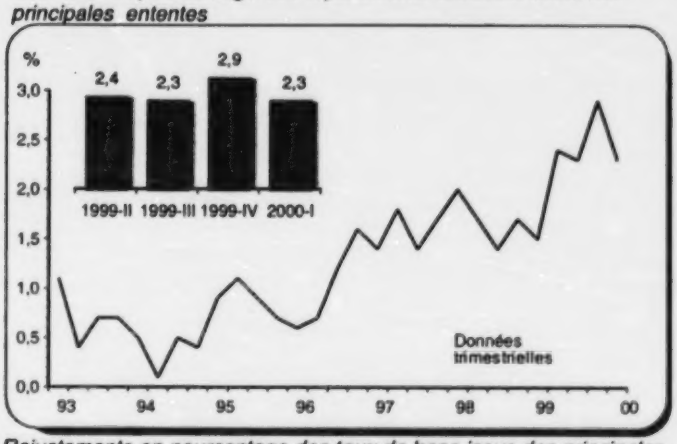

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

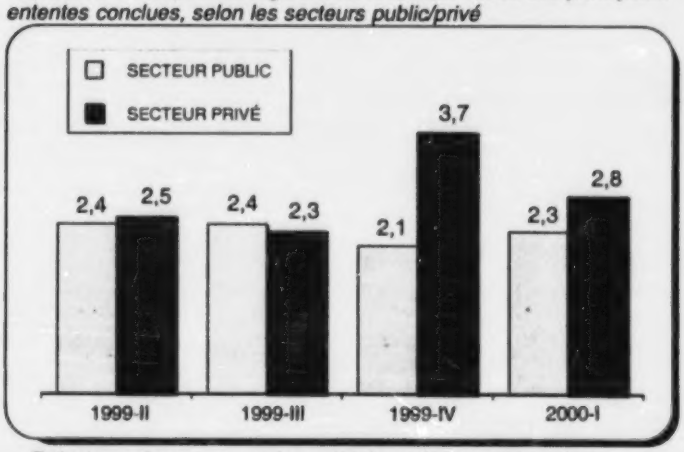

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

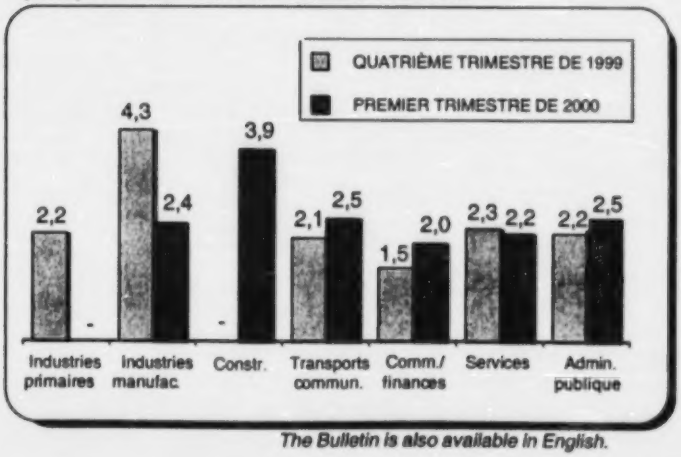

The Bulletin is also available in English.

Premier trimestre 2000

Dans le cadre des principales conventions signées au cours du **premier trimestre de l'an 2000**, le rajustement moyen du taux de salaire de base est de **2,3 %** par année pour la durée de la convention. Cela représente une légère hausse par rapport au taux de 2,2 % enregistré pour l'ensemble de l'année 1999, mais une diminution comparativement au taux de 2,9 % observé au quatrième trimestre de la même année. Les données du premier trimestre sont basées sur l'examen des 142 ententes ratifiées au cours de cette période et visent 531 150 employés, soit un nombre d'employés supérieur à la moyenne. (Au cours de l'année 1999, il y a eu au total 368 grands règlements salariaux touchant 808 530 employés.)

Après avoir atteint un minimum vers le milieu de 1994, les rajustements de salaire ont commencé à augmenter, quoique de façon modérée. Cependant, la hausse de 2,3 % enregistrée au premier trimestre de l'an 2000 est encore bien inférieure au sommet annuel le plus récent, soit 5,6 %, atteint en 1990. Par ailleurs, depuis 1993, les rajustements moyens enregistrés dans le secteur privé ont, en général, été supérieurs à ceux du secteur public, bien que l'écart entre les deux semble diminuer depuis la fin de 1997.

Dans le **secteur public**, 488 560 employés ont obtenu un rajustement moyen de 2,3 % dans le cadre des 114 conventions négociées au premier trimestre. Ce taux représente une hausse par rapport à ceux de 2,1 % et de 1,9 % enregistrés respectivement pour le quatrième trimestre et l'ensemble de l'année 1999. En ce qui concerne le **secteur privé**, les augmentations accordées à 42 590 employés dans le cadre de 28 conventions s'établissent en moyenne à **2,8 %**, taux en hausse par rapport à la moyenne de 2,6 % enregistrée pour l'année 1999, mais en baisse par rapport à celui de 3,7 % au quatrième trimestre de 1999. Les données du premier trimestre reflètent en grande partie les résultats des ententes ratifiées au Québec dans le secteur public, lesquelles accordent à 288 930 employés des augmentations moyennes de 2,3 %.

Par région et par sphère de compétence, ce sont les provinces des Prairies qui enregistrent le rajustement le plus élevé, soit 3,6 % pour 24 170 employés (en Alberta, les 20 960 employés visés par les ententes ratifiées au premier trimestre ont obtenu une augmentation moyenne de 3,8 %). En Ontario, 113 530 employés ont eu droit à un rajustement moyen de 2,4 %, tandis qu'au Québec, 297 470 employés ont négocié une augmentation moyenne de 2,3 %. Dans la sphère de compétence fédérale, 68 710 employés ont obtenu une augmentation moyenne de 2,2 %. Dans les provinces de l'Atlantique, les hausses de salaire moyennes accordées à 17 060 employés s'établissent à 2,1 %, tandis qu'en Colombie-Britannique, elles sont de 0,6 % pour 10 210 employés.

Le graphique ci-joint montre les rajustements de salaire, par secteur d'activité, au premier trimestre de l'an 2000.

Canada

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes et l'indice des prix à la consommation

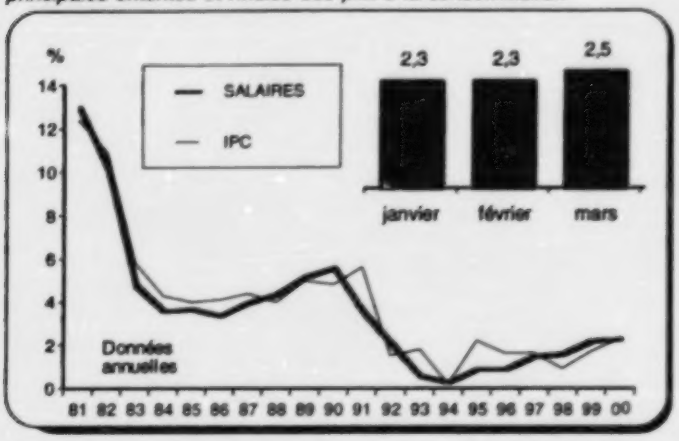

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

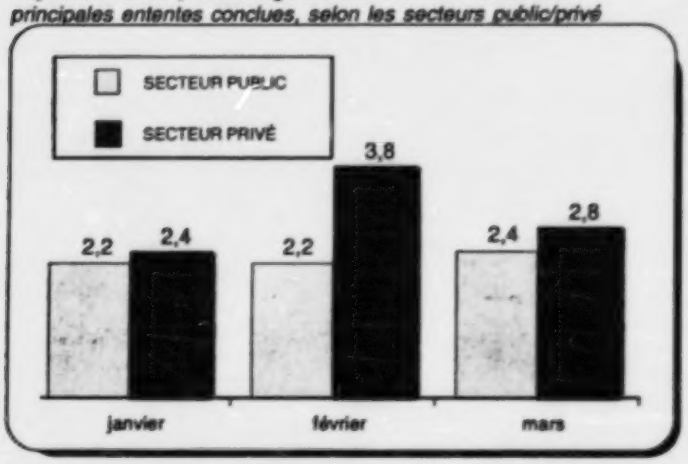

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

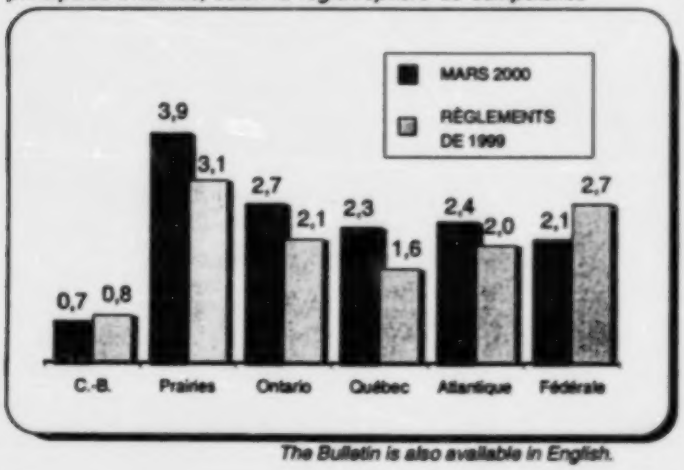

The Bulletin is also available in English.

Mars 2000

Les principales conventions collectives signées au cours du mois de **mars 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,5 %**. Ce taux représente une légère hausse par rapport à celui de 2,3 % enregistré en janvier et en février 2000, ainsi que par rapport au rajustement moyen de 2,2 % observé pour l'année 1999.

Les données du mois de mars sont basées sur l'examen de 46 conventions visant 151 740 employés. Ce mois-ci, tout comme en février, les ententes ratifiées au Québec dans le secteur public (augmentation de 2,3 %) comptent pour une partie importante des employés touchés (50,8 %). Parmi les principaux règlements intervenus au cours du mois, il y a aussi 3 conventions visant des employés du Gouvernement du Canada, qui ont donné lieu à un rajustement de 2 % et 8 conventions du Gouvernement de l'Alberta, avec un rajustement de 4 %.

Les dernières négociations entre les mêmes parties avaient donné lieu à des conventions d'une durée moyenne de 31,7 mois et à un rajustement moyen de 1,9 %, comparativement à 2,5 % dans le cas des ententes actuelles.

Dans le **secteur public**, le rajustement moyen s'est établi à **2,4 %**, ce qui représente une légère hausse par rapport au taux de 2,2 % enregistré au cours des deux mois précédents et à la moyenne annuelle de 1,9 % observée pour l'année 1999. Toujours dans ce secteur, il y a eu 37 conventions visant 141 850 employés, ce qui représente 93,5 % de tous les employés touchés en mars. Par contre, dans le **secteur privé**, 9 ententes ont été ratifiées visant seulement 9 890 employés. Ces ententes ont donné lieu à un rajustement moyen de **2,8 %**, taux inférieur à la moyenne de 3,8 % du mois précédent, mais légèrement supérieur au taux moyen de 2,6 % observé pour l'année 1999. En mars, les augmentations accordées dans le secteur privé sont supérieures à celles du secteur public, situation qui existe depuis le mois d'août 1999.

Si on examine les données par région et par sphère de compétence, on constate que la majorité des employés visés (51 %) par les ententes négociées en mars se trouvent au Québec avec un rajustement de salaire moyen de 2,3 %. La plus forte augmentation a par ailleurs été enregistrée dans les Prairies avec un taux de 3,9 %. En ce qui concerne les autres régions, les rajustements de salaire ont été les suivants, par ordre croissant : Colombie-Britannique, 0,7 %; sphère de compétence fédérale, 2,1 %; provinces de l'Atlantique, 2,4 % et Ontario, 2,7 %.

Par secteur d'activité, c'est dans les secteurs de l'**administration publique** et des **services** que se retrouve le nombre le plus élevé d'employés; en effet, dans le secteur de l'**administration publique** 14 conventions accordent à 69 730 employés une augmentation de salaire moyenne de **2,6 %** et dans le secteur des **services**, 18 conventions accordent à 54 730 employés une augmentation de salaire moyenne de **2,1 %**. C'est aussi dans ces deux secteurs que l'on retrouve la majorité des conventions ratifiées dans le secteur public. Par ailleurs, dans le secteur **manufacturier**, 6 conventions visant 7 260 employés ont donné lieu à un rajustement moyen de **2,9 %**; dans le secteur des **transports, des communications et des autres services publics**, 19 330 employés ont aussi reçu une augmentation moyenne de **2,9 %** dans le cadre de 7 conventions et dans le secteur du **commerce**, une seule entente négociée pour 690 employés a donné lieu à une augmentation moyenne de **2,5 %**. Il n'y a pas eu de grand règlement salarial dans le secteur **primaire**, ni dans le secteur de la **construction**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

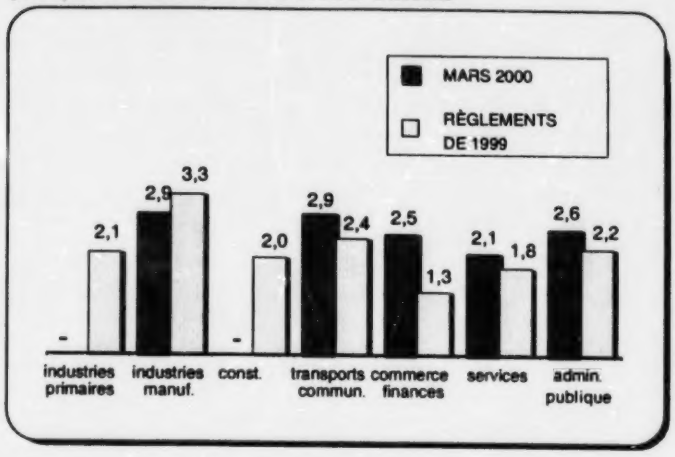

Dans les ententes ratifiées en mars, il n'y a pas eu de gel ni de réduction de salaire. La majorité des employés (70,5 %) ont obtenu des augmentations allant de 2 à 2,9 % (notamment dans les conventions signées dans les secteurs publics au Québec et de compétence fédérale). Environ 5,6 % des employés ont eu des hausses inférieures à 2 %, tandis que 23,9 % des employés ont négocié des rajustements de 3,0 % et plus. Dans les conventions de mars, les augmentations de salaire vont d'un minimum de 0,7 %, observé dans 5 conventions du secteur public de la Colombie-Britannique, à un maximum de 4 % négocié dans 8 conventions du secteur public de l'Alberta.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

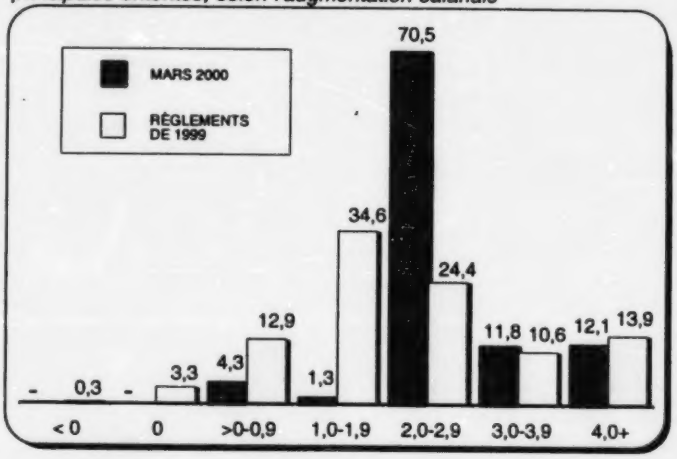

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	2	3 530
Québec	12	77 040
Ontario	12	26 900
Provinces des prairies	9	18 180
Colombie-Britannique	5	6 590
Compétence fédérale	6	19 500

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

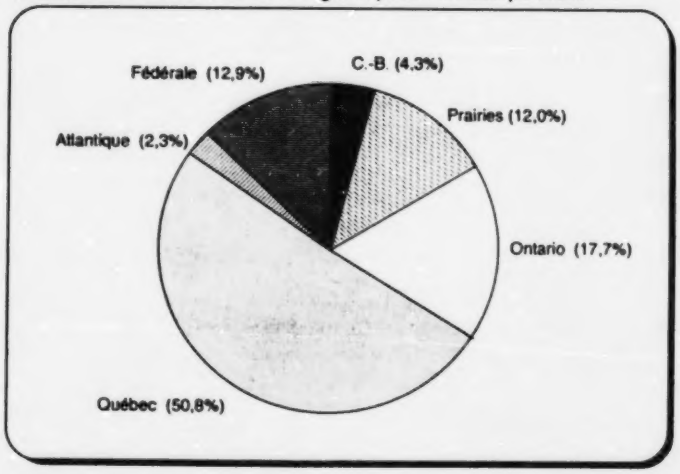

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MARS

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (6 conventions)	**7 260**	**2,9**	**3,0**	**31**	.
Fishery Products International Limited, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Bonavista, T.-N.	3 000	2,4	2,9	24	01-12-31
Association coopérative des pêcheurs de l'Île Itée, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Lameque, N.-B.	530	2,3	3,0	36	03-02-28
Bertrand Faure Components Ltd., production, Mississauga, Ont.	500	3,0	3,0	36	03-05-17
Boeing Canada Technplogy Ltd., production, Arnprior, Ont.	500	4,8*	5,4	36	03-03-06
Budd Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, Kitchener, Ont.	1 600	3,1*	2,6	36	03-03-31
New Flyer Industries Limited, production, Transcona, Man.	1 130	3,0*	3,0	36	02-09-30
Transports, communications et autres services publics (7 conventions)	**19 330**	**2,9**	**2,7**	**24,6**	.
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, chauffeurs d'autobus, Montréal, Qué.	3 550	2,7	2,0	36	03-01-11
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, commis et employés de bureau, Montréal, Qué.	640	2,7	2,0	36	03-01-11
Gouvernement de l'Ontario, Techniciens ambulanciers, à l'échelle de la province, Ont.	1 100	1,2	1,0	24	01-03-31
Ontario Hydro Services Company Inc., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	4 000	3,0	3,0	12	01-03-31
Ontario Power Generation Inc., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	6 600	3,0	3,0	24	02-03-31
Ontario Power Generation Inc., commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Ont.	2 600	3,0	3,0	24	02-03-31
NAV CANADA, opérateurs de radio, à l'échelle du Canada	840	4,4	4,0	36	01-04-30
Commerce et Finance (1 convention)	**690**	**2,5**	**0,0**	**60**	.
Corp. des concessionnaires d'automobiles du Saguenay-Lac-St.-Jean, empl. des services et prép. à l'entretien, Qué.	690	2,5	0,0	60	02-12-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (18 conventions)	**54 730**	**2,1**	**1,5**	**43,2**	.
Comité patronal de négociation des comm. scolaires francophones, personnel de soutien, à l'échelle de la province, Qué.	5 870	2,2	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qué.	22 690	2,3	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qué.	660	2,3	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qué.	3 630	2,3	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qué.	1 740	2,3	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, Qué.	1 560	2,3	1,5	48	02-06-30
Association des hôpitaux de l'Ontario, techniciens de laboratoire, à l'échelle de la province, Ont.	5 000	2,2	2,0	36	02-03-31
Toronto Public Library Board, bibliothécaires, Toronto, Ont.	2 500	2,5	2,0	36	01-12-31
Université de Guelph, chargés de cours, Guelph, Ont.	880	3,0	4,1	36	02-08-31
Université de Guelph, commis et employés de bureau, Guelph, Ont.	820	2,5	2,4	36	02-04-30
Gouvernement de l'Alberta, service de santé non-professionnels, à l'échelle de la province, Alb.	1 110	4,0	4,0	24	01-08-31

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN MARS (suite)

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (Mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Gouvernement de la Colombie-Britannique, infirmiers(ières), à l'échelle de la province, C.-B.	980	0,7	0,0	36	01-12-31
Université Simon Fraser, commis et employés de bureau, Burnaby, C.-B.	730	0,7	0,0	36	02-03-31
Université de la Colombie-Britannique, chargés de cours, Vancouver, C.-B.	1 600	0,7	0,0	36	02-08-31
Université de la Colombie-Britannique, commis et employés de bureau, Vancouver, C.-B.	1 430	0,7	0,0	36	02-03-31
Université de la Colombie-Britannique, empl. des services et prép. à l'entretien, Vancouver, C.-B.	1 850	0,7	0,0	36	02-03-31
Conseil national de recherches du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	1 100	2,0	2,0	12	00-07-19
Gouvernement du Nunavut, enseignants à l'élémentaire et au secondaire, Iqaluit, Nunavut	600	3,2	3,5	34	02-06-30
Administration publique (14 conventions)	**69 730**	**2,6**	**2,2**	**32,9**	.
Gouvernement du Québec, employés rémunérés à l'heure, à l'échelle de la province, Qué.	3 110	2,2	1,5	48	02-06-30
Gouvernement du Québec, employés salariés, à l'échelle de la province, Qué.	31 930	2,2	1,5	48	02-06-30
Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qué.	970	2,2	1,5	48	02-06-30
Société de logement de l'Ontario, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Ont.	820	1,4	1,5	36	02-12-31
Gouvernement de l'Alberta, agents des services correctionnels, à l'échelle de la province, Alb.	1 390	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, conservation des ressources naturelles, à l'échelle de la province, Alb.	670	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Alb.	7 930	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, employés des services administratifs, à l'échelle de la province, Alb.	2 110	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, employés des services techniques, à l'échelle de la province, Alb.	1 450	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, gens de métier (non construction), à l'échelle de la province, Alb.	520	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement de l'Alberta, travailleurs sociaux, à l'échelle de la province, Alb.	1 870	4,0	4,0	24	01-08-31
Gouvernement du Canada, infirmiers(ières), à l'échelle du Canada	1 800	2,0	2,0	12	00-09-30
Gouvernement du Canada, économistes et personnel en sciences sociales, à l'échelle du Canada	5 500	2,0	2,0	3	00-06-21
Gouvernement du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	9 660	2,0	2,0	12	00-06-21
Conventions avec clause d'IVC (3 conventions)	**3 230**	**3,3**	**3,2**	**36,0**	
Conventions sans clause d'IVC (43 conventions)	**148 510**	**2,4**	**2,0**	**35,6**	
Toutes les conventions (46 conventions)	**151 740**	**2,5**	**2,0**	**35,6**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

Nota : Les rajustements sont calculés à partir du taux de salaire du travailleur qualifié le plus faiblement rémunéré.

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1999				2000	2000		
				1	2	3	4	1	janv	fév	mars
Toutes les industries/compétences											
Rajustements annuels moyens	1,5	1,7	2,2	1,5	2,4	2,3	2,9	2,3	2,3	2,3	2,5
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,1	2,3	2,3	2,3	2,4
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,0	2,1	3,9	4,2	2,2	1,7	2,2	3,3
Moy. ann. de 1ère année	1,1	1,4	1,9	1,2	2,1	1,9	2,7	1,9	1,7	1,9	2,0
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,1	1,7	2,0	1,8	1,7	1,8	2,0
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	3,1	2,2	1,9	3,7	3,9	2,4	1,3	2,5	3,2
Industries											
Industries primaires	1,8	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,2	-	-	-	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	1,6	2,3	3,3	4,3	2,4	2,1	3,1	2,9
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	3,9	-	3,9	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,1	2,5	3,6	2,2	2,9
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	2,0	2,0	-	2,5
Services	1,0	1,4	1,8	0,9	2,2	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,5	-	2,2	2,6
Secteurs de compétence											
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	1,6	2,2	-	2,4	-	-	2,4
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	4,5	2,0	1,5	1,8	2,2	2,2	1,6	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	1,5	-	1,3	2,3
Québec	1,3	1,0	1,6	1,4	1,5	1,5	2,1	2,3	2,3	2,2	2,3
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,4	1,6	3,1	3,6	2,4	2,1	2,4	2,7
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,0	2,1	3,0
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	2,0	-	2,0	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,2	3,3	3,0	3,8	4,2	2,3	4,0
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,7	0,6	1,3	0,8	0,6	0,3	0,6	0,7
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	2,0	3,1	3,4	2,2	2,2	-	2,2	2,1
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,3	2,2	2,2	2,4
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,2	2,5	2,3	3,7	2,8	2,4	3,8	2,8
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,7	2,3	2,7	3,0

Les données de mars sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	62 750	avril 00
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	4 220	avril 00
•Nortel (Que.)	Travailleurs en communications	3 000	avril 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	80 380	N/CO/PR	sept.97/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	AFPC / IPFPC	32 640	PR	(1re)
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	ARB	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	ARB	oct. 99
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	1 250	PR	sept. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	13 900	B/PR	juin 98
•STCUM (Société de transport-Montréal)	CSN	2 010	CO	janv. 00
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	PR	divers
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	N	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	N	mar. 00
•Gouvernement du Manitoba	M.G.E.U.	13 520	N	mar. 00
•Ville de Winnipeg	SCFP	5 100	PR	déc. 99
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	N	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	PCB	déc. 99
•Provincial Health Authorities of Alberta	divers syndicats	17 160	N/MED	mar. 00
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	CO	avr. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	CO	fév. 00
•Noranda (N.B.)	Métallos	810	PR	fév. 00
•INCO (Ont.)	Métallos	3 300	N	mai 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	CO	janv. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 060	N	fév. 00
•Finning (C.-B. & Yukon)	Machinistes	800	N	avr. 00
•Pâtes et papier en C.-B.	Ind. Wood & Allied Workers	22 500	N	juin 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	mar. 00
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•Banque Laurentienne	Synd. empl. prof. et de bureau	1 510	déc. 99
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	avr. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	juin 00
•Bombardier De Havilland	TCA	3 400	juin 00
•Cabano Kingsway Transport	Teamsters	900	juin 00
•Supermarchés Loblaws	TUAC	9 400	juin 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'Indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchent les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F

NUMBER

NUMÉRO

6

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Direction de l'information sur les milieux de travail
1-800-567-6866
ou (819) 997-3117

RÈGLEMENTS SALARIAUX

Juin 2000
Volume 11, Numéro 6

Évolution en pourcentage des rajustements salariaux issus des principales ententes

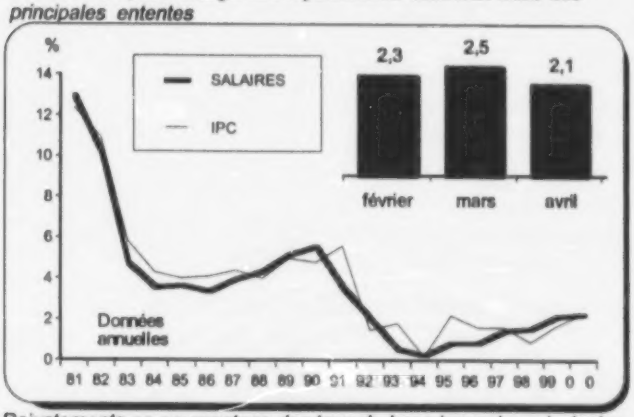

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes conclues, selon les secteurs public/privé

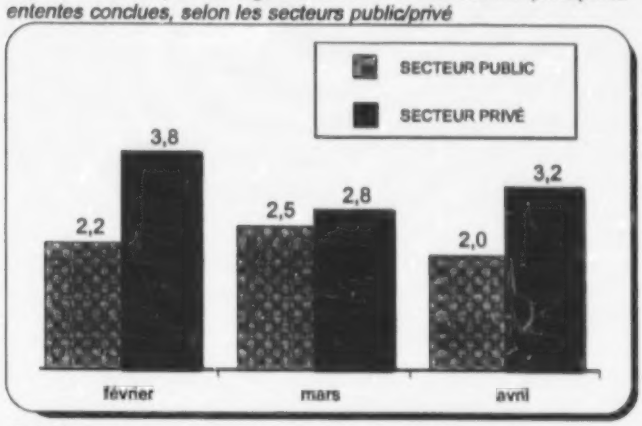

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon la région/sphère de compétence

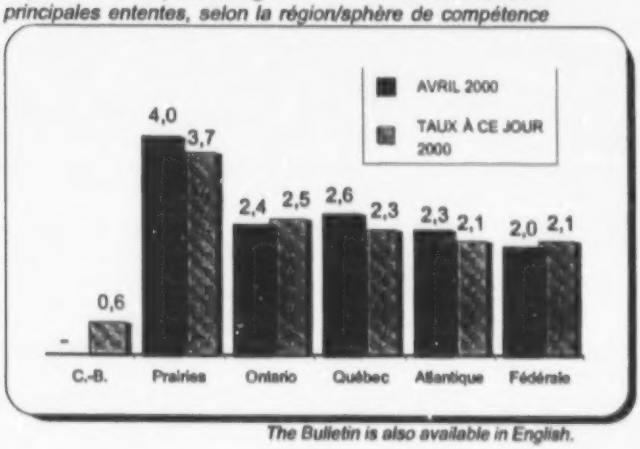

The Bulletin is also available in English.

Avril 2000

Les principales conventions collectives signées au cours du mois d'**avril 2000** ont donné lieu à un rajustement moyen du taux de salaire de base de **2,1 %** par année pour la durée de la convention, ce qui représente une baisse par rapport aux taux de 2,5 % et 2.2 % enregistrés respectivement pour le mois de mars et pour l'année 1999, la baisse étant toutefois moins marquée dans le dernier cas.

Les données du mois d'avril sont basées sur l'examen de 16 ententes visant 76 150 employés. L'entente ratifiée entre le Gouvernement du Canada et le groupe Services des programmes et de l'administration visant 61 580 employés (81 % de tous les employés touchés par les ententes négociées en avril) a eu des répercussions importantes sur les données globales de ce mois alors que peu de conventions ont été signées. L'entente en question a généré une augmentation annuelle moyenne de 2 %.

Les négociations précédentes entre les mêmes parties avaient produit des conventions d'une durée moyenne de 25,2 mois et donné lieu à un rajustement moyen de 2,2 %, comparativement à 2,1 % dans les ententes actuelles.

Même en ce mois où le nombre d'ententes ratifiées et d'employés visés est peu élevé, le rajustement de salaire dans le secteur privé continue d'être supérieur à celui du secteur public. En effet, dans le **secteur privé**, 3 220 employés ont obtenu, dans le cadre de seulement 4 conventions, une augmentation moyenne de **3,2 %**, ce qui représente une hausse par rapport à celles de 2.8 % et de 2,6 % enregistrées respectivement en mars et pour l'année 1999. Dans le **secteur public**, les augmentations de salaire accordées à 72 930 employés, dans le cadre de 12 conventions, s'établissaient en moyenne à **2 %**, soit une diminution par rapport au taux de 2,5 % enregistré le mois précédent, mais une légère hausse par rapport à la moyenne de l'année précédente, qui était de 1,9 %.

L'examen des données par région et par sphère de compétence révèle que c'est dans la sphère de compétence fédérale que se retrouve la plus grande proportion des employés (85,9 %, ou 65 400 travailleurs); ces employés sont visés par 4 ententes, qui ont donné lieu à un rajustement moyen de 2 %. Dans les provinces des Prairies (Alberta), une seule convention a été signée et accorde à 530 employés une augmentation de salaire de 4 %. Au Québec, 4 conventions assurent à 5 630 employés un rajustement de 2,6 %; en Ontario, 6 conventions visant 4 080 employés ont donné lieu à un rajustement moyen de 2,4 % et dans les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve), une seule convention accorde une augmentation moyenne de 2,3 % à 510 employés. En Colombie-Britannique, il n'y a pas eu de grand règlement.

L'examen des données par secteur d'activité permet de constater que c'est dans le secteur de l'**administration publique** que se trouve le nombre le plus élevé d'employés visés par les conventions signées au cours du mois. En effet, 67 270 employés (88,3 % du nombre total d'employés) ont obtenu, dans le cadre de 7 conventions, un rajustement s'établissant en moyenne à **2 %**; c'est aussi dans ce secteur qu'on a enregistré l'important règlement accordé à certains employés du gouvernement du Canada. Quatre ententes ratifiées dans le secteur **manufacturier** accordent à 3 220 employés une augmentation moyenne de **3,2 %**. Ces rajustements vont de 2,1 % pour les employés de Kellogg Canada Inc. à 3,2 % pour l'entreprise Lear Corporation, à Oakville, en Ontario. Dans le secteur des **services**, 5 150 employés ont obtenu, dans le cadre de 4 conventions, un rajustement s'établissant en moyenne à 2,3 %, alors que dans le secteur des **services publics** (Newfoundland and Labrador Hydro), 510 employés ont eu droit à une augmentation de salaire annuelle de **2,3 %**. Il n'y a pas eu de grand règlement dans le secteur **primaire** ni dans les secteurs de la **construction** ou du **commerce**.

Rajustements en pourcentage des taux de base issus des principales ententes, selon le secteur d'activité

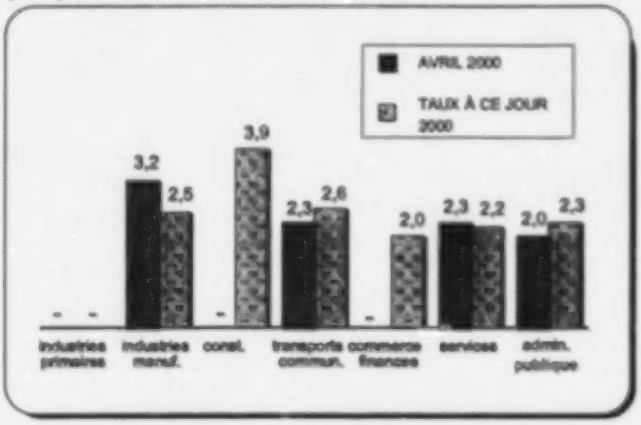

Au cours du mois d'avril, aucune convention n'a donné lieu à un gel ou à une diminution de salaire. La plupart des travailleurs (94,6 % de tous les employés visés par les ententes ratifiées en avril) ont obtenu des augmentations de salaire allant de 2 à 2,9 % (ce qui englobe les conventions signées dans le secteur public avec le gouvernement du Canada). Environ 2,2 % des employés ont reçu un rajustement inférieur à 2 % et 3,1 % des employés ont reçu des augmentations de 3 % et plus. En avril, les ententes ratifiées avaient donné lieu à des rajustements allant d'un minimum de 1,5 %, dans le cadre de 2 conventions du secteur public (gouvernement du Canada et aussi les enseignants du niveau collégial du Québec), à un maximum de 4 % dans le secteur de l'éducation, en Alberta.

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon l'augmentation salariale

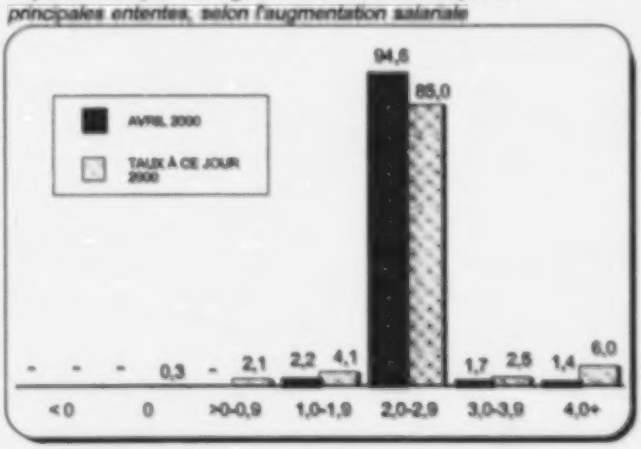

Le tableau ci-après et le graphique connexe donnent la ventilation des conventions et des employés par région et par sphère de compétence.

	Conventions	Employés
Provinces de l'Atlantique	1	510
Québec	4	5 630
Ontario	6	4 080
Provinces des prairies	1	530
Compétence fédérale	4	65 400

Répartition en pourcentage des travailleurs visés par les principales ententes, selon la région/sphère de compétence

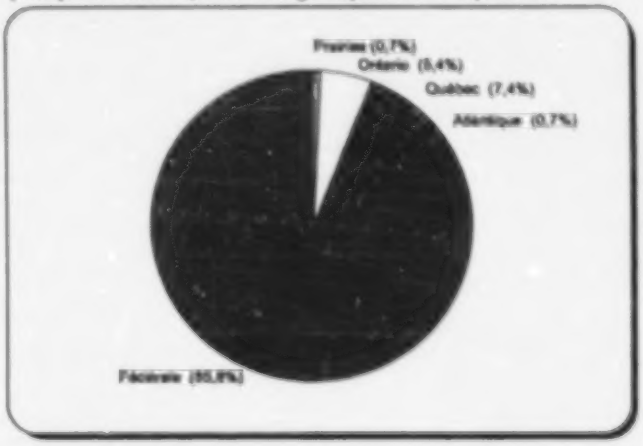

LES PRINCIPALES ENTENTES CONCLUES EN AVRIL

Secteur d'activité et employeur	Nombre d'empl.	Rajust. ann. moy. en %	Rajust. 1re année	Durée (mois)	Date d'expiration (aa-mm-jj)
Industries manufacturières (4 conventions)	**3 220**	**3,2**	**2,8**	**46,8**	.
Cuddy Food Products, empl. d'usine et préposés à l'entretien, London, Ont.	800	2,0	0,0	60	05-06-01
Kellogg Canada Inc., empl. d'usine et préposés à l'entretien, London, Ont.	560	2,1	2,0	36	03-04-16
Lear Corporation, empl. d'usine et préposés à l'entretien, Oakville, Ont.	560	4,8*	4,6	36	03-03-29
Northern Telecom Canada limitée (Nortel), employés rémunérés à l'heure, Montréal, Qc	1 300	3,8*	4,1	48	04-02-28
Transports, communications et autres services publics (1 convention)	**510**	**2,3**	**2,0**	**36**	.
Newfoundland and Labrador Hydro, empl. d'usine et préposés à l'entretien, à l'échelle de la province, T.-N.	510	2,3	2,0	36	02-03-31
Services socioculturels, commerciaux et personnels (4 conventions)	**5 150**	**2,3**	**1,8**	**41,2**	.
Comité patronal de négociation des collèges, services éducationnels, à l'échelle de la province, Qc	1 020	2,2	1,5	48	02-06-30
Comité patronal de négociation secteur santé et services sociaux, employés des services techniques, à l'échelle de la province, Qc	2 670	2,3	1,5	48	02-06-30
Conseil des gouverneurs du collège de Mount Royal, instructeurs/chargés de cours, Calgary, Alb.	530	4,0	3,5	24	01-06-30
Halton Catholic District School Board, enseignants à l'élémentaire, Burlington, Ont.	930	1,5	2,0	24	02-08-31
Administration publique (7 conventions)	**67 270**	**2,0**	**2,0**	**12,5**	.
Commission de police régionale de Waterloo, agents de police, Waterloo, Ont.	560	2,8	2,5	30	01-12-31
Communications Security Establishment, DND, employés des services administratifs, Ottawa, Ont.	550	2,0	2,0	12	01-02-09
Gouvernement du Canada, entretien de navire, Halifax, N.-É.	770	1,5	1,5	12	00-12-31
Gouvernement du Canada, personnel des services administratifs et de soutien, à l'échelle du Canada	61 580	2,0	2,0	12	00-06-20
Gouvernement du Canada, scientifiques et autres professionnels, à l'échelle du Canada	2 500	2,0	2,0	12	00-09-30
La Commission de la construction du Québec, commis et employés de bureau, à l'échelle de la province, Qc	640	2,0	1,5	24	00-12-31
Ville de London, employés d'intérieur, London, Ont.	670	2,4	2,5	36	02-12-31
Conventions avec clause d'IVC (2 conventions)	**1 860**	**4,1**	**4,3**	**44,4**	
Conventions sans clause d'IVC (14 conventions)	**74 290**	**2,0**	**2,0**	**15,3**	
Toutes les conventions (16 conventions)	**76 150**	**2,1**	**2,0**	**16,1**	

* *Conventions prévoyant des paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.*

LES RAJUSTEMENTS SALARIAUX ISSUS DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS
(rajustements annuels moyens des taux de base en pourcentage)

	1997	1998	1999	1998				2000	Taux à	2000		
				1	2	3	4	1	ce jour *	fév	mars	avril
Toutes les industries/compétences												
Rajustement annuel moyen	1,5	1,7	2,2	1,5	2,4	2,3	2,9	2,3	2,3	2,3	2,5	2,1
Sans clause d'IVC	1,4	1,6	2,0	1,5	2,5	2,1	2,1	2,4	2,3	2,3	2,5	2,0
Avec clause d'IVC	1,8	2,6	3,3	2,0	2,1	3,9	4,2	2,2	2,3	2,2	3,2	4,1
Moy. ann. de lère année	1,1	1,4	1,9	1,2	2,1	1,9	2,8	1,9	1,9	1,9	2,2	2,0
Sans clause d'IVC	1,0	1,3	1,7	1,2	2,1	1,7	2,0	1,9	1,9	1,8	2,2	2,0
Avec clause d'IVC	1,7	2,7	3,3	2,2	1,9	3,9	4,2	2,4	2,4	2,5	2,7	4,3
Industries												
Industries primaires	1,9	1,1	2,1	-	2,6	1,6	2,2	-	-	-	-	-
Industries manufacturières	2,3	1,4	3,3	1,6	2,3	3,3	4,3	2,4	2,5	3,1	2,8	3,2
Construction	1,6	2,4	2,0	2,5	5,3	1,4	-	3,9	3,9	3,9	-	-
Transp. et communications	1,6	1,9	2,4	2,0	2,3	3,3	2,1	2,6	2,6	2,2	3,5	2,3
Commerce et finances	1,7	1,5	1,3	2,4	1,0	1,9	1,5	2,0	2,0	-	2,5	-
Services	1,0	1,4	1,8	0,9	2,3	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,3
Administration publique	1,3	1,8	2,2	1,7	3,1	2,2	2,2	2,5	2,3	2,2	2,6	2,0
Secteurs de compétence												
Terre-Neuve	1,7	1,3	1,6	1,6	1,6	2,2	-	2,4	2,4	-	2,4	2,3
Île-du-Prince-Édouard	-	2,1	2,7	2,8	2,3	-	3,0	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	2,0	2,9	2,1	4,5	2,0	1,5	1,8	2,2	2,2	1,6	-	-
Nouveau-Brunswick	0,7	1,5	2,4	-	1,6	3,6	-	1,5	1,5	1,3	2,3	-
Québec	1,3	1,0	1,6	1,4	1,5	1,5	2,1	2,3	2,3	2,2	2,3	2,6
Ontario	1,1	1,6	2,1	1,4	1,6	3,1	3,6	2,5	2,5	2,5	3,0	2,4
Manitoba	1,1	1,4	2,5	1,5	2,8	2,1	2,3	2,5	2,5	2,1	3,0	-
Saskatchewan	0,9	1,8	2,2	2,6	1,7	3,5	1,8	2,0	2,0	2,0	-	-
Alberta	2,4	3,0	4,0	4,3	4,2	3,3	3,0	3,8	3,8	2,3	4,0	4,0
Colombie-Britannique	1,3	0,8	0,8	0,7	0,6	1,3	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	-
Multi-Prov.	3,0	1,7	2,8	1,8	3,4	-	-	-	-	-	-	-
Compétence fédérale	1,8	2,1	2,8	2,0	3,1	3,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	2,0
Secteur public	1,1	1,6	1,9	1,3	2,4	2,4	2,1	2,3	2,3	2,2	2,5	2,0
Secteur privé	1,8	1,8	2,6	2,1	2,5	2,3	3,7	2,7	2,8	3,8	2,8	3,2
Indice des prix à la consom.	1,6	0,9	1,7	0,8	1,6	2,2	2,4	2,7	2,5	2,7	3,0	2,1

* Les données sont de janvier à avril.

Les données d'avril sont préliminaires.

LES PLUS RÉCENTS RÈGLEMENTS

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Date de règlement
•Gouvernement du Canada	AFPC	14 350	mai 00
•Gouvernement du Québec	CPS	3 490	mai 00
•Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	FIOE	1 250	mai 00
•Noranda (N.B.)	Métallos	750	mai 00
•INCO (Ont.)	Métallos	3 300	mai 00
•Ville de Toronto	SCFP (bureau / cols blancs)	21 000	mai 00
•Ville de Winnipeg	SCFP	5 250	mai 00
•Provincial Health Authorities of Alberta	AUPE	10 100	mai 00
•Finning (C.-B. & Yukon)	Machinistes	800	mai 00

CONVENTIONS CLÉS EN COURS DE NÉGOCIATION

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Situation*	Mois d'expiration
Secteur public				
•Gouvernement du Canada	divers syndicats	109 700	N/CO	sept.97/sept.00
•Agence des douanes et du revenu Canada	AFPC / IPFPC	38 640	N	(1re)
•Agence canadienne d'inspection des aliments	AFPC / IPFPC	3 700	N	déc99/sept.00
•Soc. de dév. du Cap Breton (N.-É.)	mineurs (UMWA)	1 200	N	déc. 98
•Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 160	CO	oct. 99
•Gouvernement de la N.-É.	N.S. Govt. Empls. Union	5 700	N	mar. 00
•Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Syndicats des infirmières	5 200	N	juin 00
•Sydney Steel	Métallos	600	N	oct. 99
•Gouvernement du Québec	divers syndicats	10 250	N	juin 98/déc.00
•STCUM (Société de transport-Montréal)	CSN	2 010	PR	janv. 00
•Ville de Toronto	pompiers	3 000	ARB	divers
•La police provinciale de l'Ontario	Assoc. empl. police prov.(OPPA)	4 840	N	déc. 99
•Régie des alcools de l'Ontario	Empl. de la Régie des alcools	4 400	N	mar. 00
•Gouvernement du Manitoba	MGEU	13 520	N	mar. 00
•Manitoba Hydro-Electric Board	FIOE	2 300	N	mai 00
•Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 000	NPC	déc. 99
•Provincial Health Authorities of Alberta	divers syndicats	7 060	MED	mar. 00
•B.C. Ferry Corp.	B.C. Ferry & Marine Workers	4 360	NPM	oct. 98
Secteur privé				
•Air Canada	Pilotes	2 100	MED	avr. 00
•Courier Purolator	Frat. int. des teamsters	8 000	N	déc. 99
•United Parcel Service	Frat. int. des teamsters	2 800	CO	fév. 00
•Bombardier De Havilland	TCA	3 400	N	juin 00
•Supermarchés Loblaws	TUAC	9 400	N	juin 00
•Lakehead Terminal Elevators Assn.	Métallos	700	CO	janv. 00
•Greater Vancouver Hotel Employers' Assn.	Hotel & Restaurant Empls.	2 060	MED	fév. 00
•Pâtes et papier en C.-B.	Ind. Wood & Allied Workers	22 500	N	juin 00

Situation* :

ARB	arbitrage	MPAT	médiation après un arrêt de travail	NPC	négociation postérieure à la conciliation
AT	arrêt de travail	N	négociation	NPM	négociation postérieure à la médiation
CO	conciliation	NPAB	négociation postérieure à l'arbitrage	PR	projet de règlement
MED	médiation	NPAT	négociation après un arrêt de travail		

NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS CLÉS À VENIR

Employeur	Syndicat	Nombre d'employés	Mois d'expiration
•Gouvernement des T. N.-O.	AFPC	4 000	mar. 00
•Banque Laurentienne	Synd. empl. prof. et de bureau	1 510	déc. 99
•Cabano Kingsway Transport	Teamsters	900	juin 00
•CAE inc.	SCEP	1 430	juil. 00
•Falconbridge	TCA	1 430	juil. 00
•Pipe Line Contractors' Association	divers syndicats	5 100	avr. 00

NOTES EXPLICATIVES

Sources: Les renseignements sur la négociation collective et sur les règlements salariaux présentés dans ce bulletin sont produits par la Direction de l'information sur les milieux de travail. Les données sur l'indice des prix à la consommation proviennent de L'indice des prix à la consommation (Cat. 62-001) de Statistique Canada, et celles sur les gains hebdomadaires moyens de Emploi, gains et durée du travail (Cat.72-002).

Champ d'application: Les renseignements sur les ententes conclues dans le cadre de la négociation collective touchant les unités de négociation de 500 travailleurs et plus et englobent tous les secteurs d'activité et toutes les sphères de compétence au Canada. La Direction suit l'évolution de près de 1 220 conventions visant 2 636 000 travailleurs. Ces travailleurs forment environ 55 % de la main-d'oeuvre syndiquée et 20 % de la main-d'oeuvre salariée non agricole.

Rajustements des taux de base: Le "taux de base" qui est utilisé dans tous les calculs est le taux de salaire de la catégorie la plus faiblement rémunérée dans le groupe de négociation qui comprend un nombre important de travailleurs qualifiés. Le rajustement de salaire correspond au rajustement annuel moyen du taux de base en pourcentage pour toute la durée de la convention dans les ententes conclues au cours de la période indiquée. La moyenne est une pondération de chacune des ententes par le nombre de travailleurs touchés. Le rajustement comprend les paiements d'indemnité de vie chère (IVC) fondés sur un taux d'inflation projeté de 2,0 %.

Pour plus de renseignements communiquez avec:

Service à la clientèle au *1-800-567-6866*
ou dans la région d' Ottawa-Hull *(819) 997-3117*
ou par
Courriel : *wid-imt@hrdc-drhc.gc.ca*
Internet : *http://travail.hrdc-drhc.gc.ca*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre du Travail, Gouvernement du Canada
© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux 2000. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autres, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre du Travail.
ISBN 1186-6632 N° de catalogue L12-20-1F